

Nadeau abbé L. E., 1 juin 29
Séminaire.

Saint-Laurent

LE BARRAGE DU TEMISCOUATA

Par Jean-François Pouliot

L'ENQUETE DU "DEVOIR"

L'attitude de ce journal en 1910, 1925, 1927 et 1928

1910

La charte de Donald Fraser and Sons, Limited, a été adoptée, apparemment sans discussion et à l'unanimité, le 2 mai 1910, par l'assemblée législative de Québec, qui accordait à cette compagnie, entre autres pouvoirs, le droit de développer des forces hydrauliques et autres forces, sur la rivière Touladi, à certains points entre le lac Touladi et le lac Témiscouata, et celui de construire et entretenir des digues dans les comtés de Kamouraska, Témiscouata et Rimouski.

A cette époque, M. Henri Bourassa, directeur du *Devoir*, représentait le comté de Saint-Hyacinthe à l'assemblée législative. Rien n'indique qu'il se soit objecté à ce bill; au contraire, le lendemain, 3 mai 1910, son journal publia le rapport suivant:

"Les deux séances d'hier, consacrées à l'expédition des bills "d'intérêt privé, *"devoted to business"*, comme disent nos confrères anglais, ont été vraiment TERNES. N'eût été une légèreté passe d'armes entre MM. Gouin et Prévost, (au sujet "de l'Underground), et l'hilarante sortie de M. Lévesque, IL "N'Y AURAIT RIEN A RAPPORTER".

Si M. Bourassa avait jugé à propos de porter le moindre intérêt à cette question, il est certain que nous aurions trouvé un substantiel résumé de ses remarques ou de son discours dans le journal dont il est le directeur depuis sa fondation.

Donc, en 1910, quand la législature de Québec a conféré, pour la première fois, de tels pouvoirs à une compagnie privée, ni *"Le Devoir"*, ni son directeur, qui était alors député, s'y sont objectés. Ils n'en ont seulement pas fait mention, ni l'un ni l'autre.

Nous ne leur en faisons aucun reproche; nous nous contentons seulement de signaler des faits qu'il est opportun de ne pas perdre de vue.

1925

Cette année-là, la législature de Québec accordait des pouvoirs analogues à la province du Nouveau-Brunswick. *"Le Devoir"* se contenta de publier un rapport complet de la séance pendant laquelle l'assemblée législative vota ce bill en troisième lecture, sans toutefois faire une enquête.

1927

Dans la suite, la législature de Québec transféra à une compagnie privée les droits qu'elle avait accordés deux ans auparavant à la province du Nouveau-Brunswick. *"Le Devoir"* avait, pendant cette session de 1927, son représentant attitré dans la tribune des journalistes à l'assemblée législative de Québec. Pourtant, on a beau consulter la filière du *"Devoir"* pendant toute la durée de cette session, on n'y trouve non seulement aucune critique, mais même aucune mention quelconque de cette législation. Il est évident que cette question n'a pas plus intéressé le correspondant spécial du *"Devoir"* en 1927 que son prédécesseur et le directeur de son journal en 1910.

Encore une fois, nous ne l'en blâmons pas; nous ne faisons que constater des faits.

1928

Quand les deux bills de Québec furent soumis au Parlement pour être approuvés et confirmés, *"Le Devoir"* publia, sous la signature de M. Emile Benoist, un bon résumé des débats.

Ce bill entra en vigueur au commencement de juin dernier, après avoir reçu la sanction du gouverneur-général.

De 1910 à 1928, pendant dix-huit ans et AVANT que ces divers projets de loi fussent devenus la loi, *"Le Devoir"* avait rapporté une partie des débats relatifs à la construction de digues dans les trois comtés de Kamouraska, Témiscouata et Rimouski et en avait ignoré d'autres. Son directeur, M. Henri Bourassa, représente, comme chacun le sait, le comté de Labelle à la Chambre des Communes depuis les élections générales de 1925. Chaque député reçoit, aussitôt publiées, les versions française et anglaise de chaque bill. La question qui avait laissé M. Bourassa indifférent en 1910, à Québec, ne l'intéressa pas davantage, à Ottawa en 1928, puisque, lorsqu'il s'est agi de soumettre la chose à la cour suprême, IL S'ABSTINT DE VOTER, comme en font foi les procès-verbaux de la Chambre.

Quand la législation pour la construction de digues ou barrages dans les trois comtés de Kamouraska, Témiscouata et Rimouski a été soumise à la législature de Québec en 1910 et 1927, *"Le Devoir"* s'en est totalement désintéressé et n'en a pas soufflé mot. Ce journal s'est contenté de rapporter les débats de Québec en 1925 et ceux d'Ottawa en 1928. De plus, son directeur ne s'est jamais prononcé sur cette question par son vote pour ou contre à Québec en 1910 et à Ottawa, en 1928.

En résumé, ni *Le Devoir* ni son directeur n'ont combattu cette législation à ses diverses étapes AVANT son entrée en vigueur.

Ce qui a provoqué l'enquête du "Devoir"

Comment se fait-il que ce journal ait porté, APRES COUP, un si vif intérêt à cette question, plus d'un mois et demi après l'entrée en vigueur du dernier statut fédéral?

Quoique jeune encore, M. Emile Benoist, qui a la plume facile et qui est un journaliste de talent, a acquis une réputation enviable dans les milieux parlementaires de Québec et d'Ottawa. Ses chroniques intéressent un grand nombre de lecteurs du *Devoir*.

Laisse à lui-même, M. Benoist aurait-il fait l'enquête publiée dans *Le Devoir* récemment? Nous trouvons la réponse à cette question dans la lettre suivante qui a été adressée au

(Suite à la page 6)

BRAVO, M. VENIOT!

Ce n'est pas au *Saint-Laurent*, qui a publié déjà tant de notes demandant le timbre-poste bilingue, que l'on peut passer sous silence la dernière initiative du ministre des Postes canadiens, l'honorable M. P.J. Veniot, qui vient de nous donner le premier timbre bilingue.

L'an dernier, il nous avait donné la série, spéciale, dite de la Confédération. Mais comme nous l'avions fait observer, ces séries ne sont qu'occasionnelles et elles s'épuisent rapidement, laissant les choses au même état...

Aujourd'hui nous avons le timbre régulier, série ordinaire, et donc permanent.

Il y aurait des réflexions amères à inscrire en marge de cet acte de justice envers la race française au Canada... Le régime de 1867 était l'an dernier son soixantenaire, et le français, langue officielle de par la constitution fédérale, ne paraissait pas encore sur les timbres-poste!

Le ministère des Postes, quels que fussent ses titulaires, ne s'était guère soucié de donner à notre langue la place qu'elle méritait. Un confrère vient de rappeler que c'est à l'honorable L. P. Pelletier que nous devons la carte postale bilingue (moins le timbre, bien entendu). Ce n'est pas si loin de nous...—Et d'autre part, c'est l'honorable M. Jacques Bureau qui nous a donné le timbre d'accise bilingue. De cela aussi il n'y a que quelques années.

M. Veniot complète aujourd'hui la série de ces décrets nécessaires. On nous apprend qu'un journal de Toronto vient d'inventer le *Véniotisme*, terme qu'il veut mériter, pour stigmatiser l'attitude patriotique du ministre des Postes. Que M. Veniot ne s'alarme pas de ces attaques. Si le *Globe* de Toronto y tient absolument, va pour le *Véniotisme!*

Toutes nos félicitations au ministre des Postes!

Propagande destructive

Une dépêche d'Angleterre nous annonce que les communistes seront mis en demeure de quitter les chantiers de construction navale de l'Etat.

L'affaire cause un certain tapage Et les Unions ouvrières, qui, bien que s'étant prononcées contre le communisme à une énorme majorité, accueillent dans leurs rangs des ouvriers communistes, sont en train d'étudier le cas qui vient de se poser. La solidarité ouvrière est une bonne chose. Mais il est déjà arrivé qu'elle se soit manifestée dans des conditions absolument déraisonnables. C'est la faute des idées socialistes, qui ont toujours tendu à constituer des "classes" dans les populations, qui organisent même la "guerre des classes". Dans le cas présent, ira-t-on jusqu'à prendre fait et cause pour les ouvriers qui sont renvoyés ou vont l'être? Ce serait là une belle confusion...

Car ici il ne s'agit plus simplement d'individus mis à pied, et à cause de cela même, dignes d'une pitié toute naturelle. Il s'agit d'idées extrêmement dangereuses, nuisibles directement à la société et à l'Etat. Chacun sait, ou doit savoir, en effet, que les communistes de tous les pays se réclament des Soviets russes dont ils acceptent non seulement les doctrines théoriques, mais aussi les directives pratiques. Comme les doctrines bolchevistes sont essentiellement révolutionnaires, et comme d'autre part les Soviets ne se sont jamais cachés d'entreprendre la destruction systématique de la société actuelle par tous les moyens, y compris le sabotage de toutes les institutions des Etats "bourgeois", on voit sans peine quelle confiance peut inspirer un ouvrier communiste travaillant dans les chantiers ou les arsenaux de l'Etat. C'est donc le moment pour les "Trade Unions" d'Angleterre de

montrer un peu de logique. Si elles ont repoussé, et très intelligemment l'alliance de leurs forces avec les troupes de Moscou, dont les idées leur paraissent subversives, comment pourraient-elles aujourd'hui prendre la défense de révolutionnaires décidés à tout, et prétendre imposer leur maintien dans des postes de confiance où la loyauté patriotique est spécialement et strictement nécessaire?

Le cas se pose en Angleterre, aujourd'hui. Il pourrait et devrait être posé et réglé dans tous les pays même au Canada. Nous croyons que présentement le danger communiste n'est pas immédiat, dans notre pays. Mais la propagande opère sourdement dans les milieux de grande industrie. Aux Etats-Unis, nous avons déjà rencontré de braves ouvriers, au patriotisme nettement américain, dont les idées sociales étaient étonnamment fausses. Affiliés à leurs Unions particulières, ils y avaient puisé une "instruction" de la plus haute fantaisie. Respectueux de leurs patrons immédiats, et même admirateurs de leurs qualités professionnelles, ils entretenaient néanmoins sur les patrons en général sur le "patronat" théorique, des idées anarchistes. Qu'il survienne une grève, comme celle de New-Bedford cette année, ce sont ces braves gens qui écouteront avec le plus de sympathie les meneurs dont les théories ressemblent à celles qu'ils ont déjà... Et tout cela aboutit à des conflits sanglants dont ils se font les acteurs convaincus, et dont ils sortent avec la conscience d'avoir été les victimes de l'injustice "capitaliste", alors qu'ils ont été plutôt les victimes de meneurs imprudents qui les ont attelés à des mouvements séditieux, dirigés contre l'ordre public. Combien de pauvres diables sont ainsi embrigadés dans les rangs communistes, où ils se précipitent par une sorte d'esprit de vengeance!... Ils sont ulcérés dans leurs coeurs, et l'esprit gangrené par les doctrines de haine qui sont à la base de leur "éducation" sociale, ils s'en prennent délibérément à toute autorité constituée...

Ce sont ces ignorants (car il n'y

D. HENRI PROVENCHER
CHIRURGIEN-DENTISTE
Tous genres de travaux dentaires garantis sans douleur
BUREAU: No 162, rue Lafontaine
RIVIERE-DU-LOUP, CENTRE

EN FLANANT...

NOTRE AVIS

Nous permettra-t-on, après avoir exposé sommairement les conditions de l'immigration en ce pays, de donner à ce sujet notre humble avis de citoyen, de contribuable, de partenaire dans la firme "Canada" (limitée). C'est un droit que fort cher on achète... en payant.

Notre avis? Le voici tout simplement. Avant d'accepter parmi nous les rebuts de l'Europe, de courir même après ces rebuts, de payer fort cher pour les apporter (ou amener) ici et les y installer, en attendant qu'ils sautent la frontière américaine, commençons donc par garder chez nous les nôtres; commençons par organiser la vie économique du pays de telle sorte que les fils du sol n'aient pas besoin de vendre leurs terres ou de quitter nos villes pour aller gagner leur pain à l'étranger... Commençons aussi par protéger contre les déprédations des

(suite à la page 11)

a pas de pires ignorants que ceux qui vivent dans l'erreur), ce sont ces mécontents que guette la propagande communiste par tout l'univers.

En raison de cet état de choses, il vaut la peine de s'occuper d'enrayer nettement cette propagande destructive. Les messagers de la "bonne parole" de Moscou parlent d'Espoir: ils annoncent la Société future, l'Age d'or. Il ne faut pas cesser de dire qu'il mentent effrontément. Ils veulent la ruine de la société actuelle? Il faut faire voir la vérité telle qu'elle est: s'ils règnent en Russie, c'est sur des ruines...

VIATEUR LEVASSEUR

NOTAIRE
RIVIERE-DU-LOUP

Prêts négociés
Débentures municipales
Scolaires et autres.

Bureau: 5, rue de l'Eglise.
Résidence: 4, rue Joly.

Tél. Kamouraska

Au 1er novembre 1928
Le bureau de
J. A. SAUCIER
The Northern Life Assurance
sera déménagé au numéro
89 RUE LAFONTAINE 89
Edifice W. BELANGER
RIVIERE-DU-LOUP, Station

ROYAUME DES DAMES
233 rue Lafontaine
Ce n'est pas exagérer de dire que nous avons le stock le plus intéressant. De jolis modèles et tout ce qu'il faut pour la confectionner avec un fini parfait. Mesdames votre visite est sollicitée.
L. ANCTIL, modiste

ACQUISITION DES PLUS MODERNES

Ambulance Automobile

Service jour et nuit.
Appelez au téléphone.
Nous sommes toujours
à votre disposition.



Aussi Corbillard-Auto-
mobile. Service de Morgue.
Directeur de Funerailles
et Embaumeur.

PASCAL BOUCHER

267 rue Lafontaine Téléphone No 79
RIVIERE-DU-LOUP, QUE.

Grande assemblée des éleveurs de Ayrshire

Une centaine de cultivateurs, éleveurs d'animaux Ayrshire, se rendaient à Rivière-du-Loup, le 18 octobre; ces cultivateurs faisaient partie des clubs locaux: Eleveurs du Cercle du Haut St-Laurent et du Bas St-Laurent.

Grâce à la générosité et à la bienveillance de M.M. le Maire et les échevins de la ville de Rivière-du-Loup, l'Hôtel-de-ville avait été mis à leur disposition.

Parmi ces cultivateurs nous pouvons mentionner M.M. Luc Castonguay, président du club du Haut St-Laurent, Ernest Carrier, vice-président du même club, Alfred Dubé, secrétaire du Cercle du Bas St-Laurent, M.M. les abbés Lebel, curé de St-Donat, J. B. A. Gagnon, curé de St-Valérien, J. S. Plourde, curé de St-Gabriel, E. Gauvin, de l'Ecole d'Agriculture de Rimouski.

Parmi les cultivateurs nous remarquons messieurs J. M. McNicoll, Fortunat Fournier, H. Létourneau, de Montmagny, L. H. Bois, A. Anctil, Alfred Castonguay, de l'Islet, Jules Bélanger, E. Ouellet, E. Soucy, de Kamouraska, Arthur Pettigrew, Edmond Rioux, Raoul Pettigrew, Eugène Leclerc, Luc Leclerc, E. Sénéchal, Alp. Malenfant, Jules Malenfant, Antonio Caillouette, Timothée Gagnon, de Témiscouata; Honoré Dionne, Oscar Belzile, Oscar Parent, Emile Parent, Romuald Lavoie, Pascal Lavoie, Elisée Lavoie, Pierre Voyer, Zénon Bérubé, J.-Bte Lavoie de Rimouski, Auguste Beaulieu, Georges Harrison, de Matane, L. Lauzier, A. Tardif, de Matapédia et plusieurs autres dont les noms nous ont échappé.

Nous avons pu remarquer aussi la présence des Agronomes Brown, Carignan, Potvin, St-Hilaire, Fortin, Lambert, Gauthier, Millette et Rinfret respectivement agronomes des comtés de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska, Témiscouata Nord, Témiscouata Sud, Rimouski, Matane et Matapédia.

Nous avons pu rencontrer aussi

M. Gérard Tremblay, propagandiste de l'Association des Eleveurs de Ayrshire, Stéphane Boily, représentant de la Division de l'Industrie Animale, Sherbrooke, M. J.-A. Ste-Marie, régisseur de la ferme expérimentale de Ste-Anne, M.M. A. St-Pierre, R. Belzile, J. N. Albert, propagandistes, M. F. Champagne, sous-inspecteur des Agronomes.

L'assemblée fut présidée par M. Luc Castonguay et Ernest Carrier de Rivière-du-Loup.

M. Adéard Godbout résuma dans une magnifique conférence la situation de l'élevage dans le Bas de Québec: "Les cultivateurs du Bas de Québec ont fait énormément depuis quelques années et ils ont obtenu de réels succès mais encore faudrait-il qu'ils coopèrent ensembles pour faire l'annonce de leurs sujets. Les éleveurs pur sang doivent faire la mentalité des cultivateurs qui ne font pas encore cet élevage".

Après la conférence de M. Godbout plusieurs questions importantes furent discutées. On discuta longuement la possibilité de nommer un directeur de l'Association Générale des Eleveurs de Ayrshire du Dominion et on en vint à l'idée de poser la candidature de M. J. A. Ste-Marie comme directeur de cette société pour ce qui regarde le district du Bas de Québec.

Les concours d'alimentation de veaux, les cercles de jeunes éleveurs de taureaux, les cercles d'éleveurs de génisses pur sang furent ensuite discutés dans l'élaboration de quelques règlements qui pourraient être encore plus intéressants et plus utiles pour la région.

MM. J. A. Ste-Marie, Andréa St-Pierre, Stéphane Boily, J. Ulric Brown et M.M. Alfred Dubé, Jules Bélanger, J. Marie McNicoll, Ernest Carrier et M. l'abbé Lebel firent les frais d'une discussion soutenue.

L'assemblée a été unanime à reconnaître la valeur de tous ces concours et on propose à l'attention des autorités qu'une grande majorité des cultivateurs et des éleveurs de la région aimeraient à profiter des avantages qui sont offerts par ces organisations agricoles.

Bref une discussion soutenue a vi-

te amené les cultivateurs à une heure avancée de l'après-midi.

Pour suivre le programme un souper intime était donné à l'hôtel Le Manoir de Rivière-du-Loup, tous les cultivateurs étaient réunis autour des tables; plusieurs invités avaient répondu à l'invitation parmi lesquels nous avons pu remarquer M. l'abbé J. E. Roy, curé de St-Patrice M. le maire Chs-Eug. Dubé, M. Léon Casgrain, député de Témiscouata M. L. J. Dionne député de Matane M. L. P. Lizotte, président de la Chambre de Commerce, M. Louis Boucher, maire de la paroisse de Rivière-du-Loup, M.M. Stéphane Boily, Gérard Tremblay, propagandistes.

Sous la présidence de M. F. Champagne, plusieurs allocutions furent prononcées par M. le curé Roy, M. le maire Chs-Eug. Dubé, M.M. Casgrain et Dionne, députés, M. L. P. Lizotte, et D. Fortin, agronome de Témiscouata.

M. F. Champagne fait ressortir le fait que le comté de Témiscouata avait été à l'honneur durant l'exposition de Québec, les cultivateurs de ce comté avaient gagné une magnifique coupe donnée généreusement par la Fonderie de l'Islet, les cultivateurs gagnants de cette coupe étaient MM. Philippe Godbout, Arthur Pettigrew Raoul Pettigrew, Eugène Leclerc et Edmond Rioux.

Une surprise attendait le Président de l'assemblée lorsqu'une bourse lui fut gracieusement remise de la part des cultivateurs éleveurs de Ayrshire qui voulaient lui donner un témoignage d'appréciation pour le travail entrepris par lui-même et par les agronomes pour aider à la propagande de la race Ayrshire. M. F. Champagne remercia l'assistance et les généreux donateurs et leur promit au nom des agronomes et des propagandistes le bienveillant concours de leur travail.

St-Jean de Dieu

DECES

—Le 8 Octobre, à l'âge de 22 ans, M. Arthur Gagnon, fils de feu Joseph Gagnon.

—Le 14 octobre est décédée à l'âge de 75 ans et 6 mois dame Léa Beaulieu, épouse de sieur Félix Jean Mme Jean était la mère de l'abbé Félix Jean, curé à Méchins.

—Le 18 octobre est décédé à l'Hôpital de Rivière-du-Loup, à l'âge de 71 ans et 4 mois, sieur Cyrilas Ouellet, époux de dame Palmire Malenfant. Les funérailles ont eu lieu ici au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Nos vives sympathies.

C'est uniquement par les vertus qui nous viennent de notre foi catholique et de notre vieille formation française, que, devant l'anarchie des idées et l'éroulement universel, nous représentons la stabilité de la famille, le respect de la justice et de la propriété, le culte de l'autorité.

Le plus beau choix de Monuments Funéraires et Pierres Tombales

CHEZ:

BEAUDET & CIE

Mont-Joli, Que.



Pierres tombales de tous modèles fabriquées avec le célèbre marbre du Vermont. Monuments de tous modèles et toutes dimensions en marbre blanc, bleu ou veiner, en granit canadien, gris rouge ou noir; en granit européen de toutes couleurs.

STATUES ARTISTIQUES

En marbre de Carara Italie Le tout fabriqué par des ouvriers de grande expérience dont l'ouvrage vous est garanti. Demandez notre catalogue gratis.

Beaudet & Cie
Mont-Joli,
P. Q.

(St-L.)

Messieurs,

Etant intéressé dans l'achat d'un... veuillez m'envoyer des vignettes de quelques-uns de vos modèles.

NOM.....

ADRESSE.....



Avant
ou
Après
les
Repas?

Peu importe,
vous l'avez

Quand vous désirez
Où vous désirez



Vous n'avez plus besoin d'attendre après les amis, ou des occasions spéciales pour faire venir votre bière, achetez une boîte de 2 1/2 livres.

RITE-GOOD
Extrait de Malt houblonné
à \$1.40

Sans trouble et sans accessoires spéciaux, vous ferez vous-même, facilement, une

BIERE FORTE -- MOUSSEUSE --
Egale à celle des meilleures brasseries

Si votre épicière n'a pas la boîte de 2 1/2 liv. nous vous l'expédierons frais de maille payés.

ST-LAWRENCE PRESERVING Co.
Québec Reg'd

PAS DE BOUILLAGE - PAS DE TROUBLE - PAS DE SENTEUR

L'ELITE CONQUERANTE

Un jour, on dissertait, en présence du vénéré Pontife Pie X. de sainte mémoire, sur ce thème apostolique: "Que convient-il de faire pour établir la ferveur dans une paroisse?"

Les uns opinait pour les écoles catholiques, d'autres pour la formation des prêtres, etc., etc. Lui, avait son aimable sourire, d'interjeter: "Ayez vingt ou trente hommes fervents, qui donnent le bon exemple!"



"Aussi pur que l'air des Montagnes"

Ceux qui sont dehors à la journée ont besoin d'une boisson qui les reconforte. Ils préfèrent le Gin Canadien Croix d'Or parce qu'il est bienfaisant et pur comme l'air des montagnes.

Gin Canadien Melchers Croix d'Or
La boisson la plus saine

Fabriqué à Berthierville, Qué., sous la surveillance du Gouvernement Fédéral, rectifié quatre fois et vieilli en entrepôt pendant des années.

TROIS GRANDEURS DE FLACONS:
Gros: - 40 onces \$3.65
Moyens: 26 onces 2.55
Petits: - 10 onces 1.10

MELCHERS DISTILLERS CO. MONTREAL

Le Saint-Laurent

AU SUJET DU BARRAGE DU TEMISCOUATA

Après avoir lu l'article, écrit par monsieur Jean-François Pouliot dans le *Saint-Laurent* du 18 courant, au sujet du barrage du Temiscouata, je n'hésite pas à affirmer que cet article contient des opinions fort contestables.

D'abord M. Pouliot croit qu'il est inévitable que des barrages ne se construisent dans Temiscouata, après les bills successifs, passés à la Législature de Québec en 1910, 1925 et 1927.

De plus, par son article, il met le public sous l'impression que le Gouvernement, en vertu de ces bills, est obligé de se rendre à toutes les exigences de la "St-John River Storage Co." même s'il faut, pour cela, sacrifier, non seulement la paroisse de Saint-Michel du Squatec, mais toute la région d'excellente terre qui l'entoure. Il ne faut pas l'oublier, en inondant Squatec on fermerait l'accès naturel à toute la région environnante. Le territoire, dont Squatec est le centre, couvre un espace considérable de belle et bonne terre dans les comtés de Temiscouata et de Rimouski: il peut contenir au moins huit à dix nouvelles paroisses, en plus de celle qui existe déjà. Cette paroisse, malgré son jeune âge, compte 130 familles et 750 âmes; elle est déjà florissante et se développe rapidement. Elle est un noyau dont l'importance, au point de vue du progrès régional, est comparable à celle des premières paroisses fondées au Lac St-Jean et dans l'Abitibi.

M. Pouliot pourrait-il nommer, de Québec à la Vallée de la Matapédia, un endroit plus favorable à la colonisation que ce beau territoire du Squatec? Sacrifier cela n'est-ce pas vraiment diminuer l'actif de la Province, et lui causer un dommage dont on ne pourrait mesurer toute l'étendue? S'il est vrai, comme le dit M. Pouliot, que la St-John River Storage Co. est autorisée, par le Gouvernement de Québec, à construire des barrages dans Temiscouata, elle n'est certainement pas autorisée, par le fait même, à nous enlever une partie de notre patrimoine provincial.

M. Pouliot croit que cette Compagnie ne peut, sans faire des ruines se servir des droits qu'elle a obtenus du Gouvernement. Pourquoi? Ruine et industrie sont pourtant deux choses différentes, et l'une peut aller sans l'autre. Ce qui est vrai en tout cela, c'est que, si la Compagnie a le droit de faire des barrages, elle n'a aucunement le droit d'obliger la province à se départir d'un riche domaine agricole, au profit de capitalistes étrangers, pour le progrès de l'industrie au Nouveau-Brunswick, et cela sans aucune compensation pour Québec. Personne ne peut nous obliger à donner ainsi sans rien recevoir.

Que M. Pouliot veuille bien remarquer que c'est là tout le noeud de la question et la raison de l'opposition, faite à ces projets de barrage, non seulement dans la paroisse de Squatec, mais un peu partout, par tous ceux qui ne veulent pas être généreux au point d'être prodigues. Qu'il sache bien que nous protestons énergiquement quand il dit, avec Jean Nay: "N'allons pas, pour de mesquines raisons, qui ne tiennent pas debout, faire une guerre absurde à des gens qui font bénéficier la région de leurs capitaux." Non, nos raisons ne sont pas mesquines; notre opposition n'est pas absurde: car, si nous luttons, c'est afin de conserver à notre Province son bien, de garder à la Colonisation nos bonnes terres;

c'est aussi pour qu'on ne favorise pas à nos dépens une région du Nouveau-Brunswick, qui "bénéficiera de leurs capitaux", région à laquelle nous voulons du bien, certes, mais non pas jusqu'au sacrifice de nos meilleurs intérêts.

Dans un prochain article, je discuterai les opinions de M. Pouliot sur ce qui, dans cette question de barrage, concerne Squatec en particulier.

J.-A. ST-PIERRE,
Ptre, curé

Father John's Medicine contre rhumes et toux

Crée des forces

Ste-Rose-du-Déglé

—M. et Mme Paul Bolduc, Mme Napoléon Pelletier, Mlle Isabelle Bolduc, de Rivière-du-Loup, étaient en visite chez M. J. B. Dionne dimanche dernier.

—MM. et Mmes Elie Beaulieu, Félix Rioux, Mmes J. P. Beaulieu, Edouard Soucy, Louis St-Pierre, M. et Mme Alcide Morneau, MM. Léon Beaulieu, Adrien Rioux et Charles Picard se sont rendus à St-Eusèbe, la semaine dernière pour assister au service anniversaire de feu M. David Rioux.

—M. Jean Aubé, de Cabano, était de passage à Ste-Rose chez M. J.-B. Dionne.

—Mme Donat Rossignol, de Cabano, était en visite chez M. Rodolphe Gagné.

—Mlle Gertrude Deschênes est en visite chez des parents à Rivière-du-Loup.

—MM. et Mmes Georges Landry, Ulric Landry, A. Nadeau, de Ste-Luce, M. et Mmes Léon Dumont, Jack Smith, de Rivière-Verte, M. et Mme Emile Moreau d'Edmundston, étaient en visite chez M. Pascal Dumont, dimanche dernier.

AVANTAGES EXCEPTIONNELS

25 Paletots d'hiver pour hommes et garçon Spéc. ch. \$5.
Un autre lot... .. ch. \$8.95
Etoffes à manteaux pour dames .98 1.48 2.50 3.85 4.25
La balance de nos fourrures à sacrifice
Une quantité limitée de laine canadienne67 la lb.

AU MAGASIN
JOS. VIEL
336 Lafontaine

L'oeuvre méritoire d'un ministre patriote et énergique

Deux articles importants du "Droit", quotidien indépendant d'Ottawa, publiés samedi dernier, le 20 octobre 1928.

AU JOUR LE JOUR Le bilinguisme aux postes

L'honorable M. Veniot et tous ceux qui l'ont secondé méritent des félicitations pour la publication des timbres de poste bilingues. Depuis qu'il occupe son poste, l'honorable M. Veniot s'est toujours efforcé de faire observer le bilinguisme dans son département. Tous les Canadiens, indépendamment des allégeances politiques, lui en sauront gré. Le bilinguisme dans les différents ministères n'est pas, en effet, une question politique, mais constitutionnelle. Qui sait faire respecter ce point de notre constitution mérite l'approbation générale.

Cette initiative aura, en outre, un autre heureux effet. C'est une publicité intelligente en faveur du Canada. Les nouveaux timbres, qui iront dans tous les autres pays, proclameront le caractère bilingue de notre pays. En les voyant, les autres apprendront à nous mieux connaître.

A propos de Veniotisme

Le néologisme "Veniotisme" a été créé par le "Globe", de Toronto, pour qualifier la politique de l'honorable

M. Pierre-J. Veniot comme ministre des Postes dans le gouvernement canadien. Le mot a reçu sa consécration officielle dans l'affaire de la nomination d'un maître de poste à Simcoe, Ontario, et depuis un groupe de mécontents en a fait une application très généreuse dans les limites de l'Ontario comme en dehors de cette province. Naturellement ce mot a une acception, dans l'esprit de ceux qui l'emploient, qui n'est pas précisément un compliment à l'adresse du vaillant ministre qui administre aujourd'hui les postes canadiens, mais à mesure que la véritable signification de ce néologisme se précise à l'aide de polémiques qui remplissent de ce temps-ci la presse de Toronto et de London, il pourrait bien devenir un titre d'honneur!

Que reproche-t-on à M. Veniot comme ministre des Postes? Tout simplement ceci: de débarrasser son département de certains fonctionnaires indignes, pour les remplacer par d'autres, qui donnent de meilleures promesses; de remplacer par des fonctionnaires bilingues ceux qui ne sont qu'unilingues aux endroits où

le bilinguisme est de rigueur pour l'excellence du service public à rendre; de n'employer que des fonctionnaires capables d'accomplir les devoirs de leurs fonctions et de rejeter implacablement les autres qui ne le seraient pas. C'est cela que l'on s'est mis à appeler du Veniotisme, et c'est pourquoi nous disons que le néologisme peut devenir un compliment. Car le ministre qui s'est tracé pareille ligne de conduite, qui s'y maintient à force d'énergie morale et malgré les reproches qu'il s'attire, ne mérite que des compliments.

On a reproché au ministre d'avoir congédié un employé postal à Waterville, en Nouvelle-Ecosse, et ce qui augmente le crime, c'est que l'employé était vétérans de la guerre mondiale! Mais ce fonctionnaire s'est très activement, à trois reprises au moins, deux fois en 1925 et une fois en 1926, occupé de politique provinciale ou fédérale, malgré la défense faite à tout fonctionnaire d'agir de la sorte. Il a donc noué lui-même autour de son cou le noeud qui l'a étouffé. Le ministre l'a remplacé par un autre vétérans, plus sage, c'est-à-dire moins fanatique en politique. A qui la faute?

Si c'est cela, du Veniotisme, à la bonne heure!
Le "Globe" et la "Free Press"
(suite à la page 12)

Tabac COMME PAPA Purement Canadien

Le tabac idéal pour le connaisseur, sain et hygiéniquement traité, exempt de nicotine verte, de cotons et poussières; d'un arôme qui plaît aux fumeurs les plus recherchés dans leurs goûts. Emballé à l'état requis.



En vente chez les détaillants qui aiment à voir grandir leur clientèle en leur servant un tabac de qualité.
Compagnie de Tabac Terrebonne, Terrebonne, Qué.
Formez les mots "Comme Papa". Portez attention à notre coupon "Spécial Surprise". Demandez notre catalogue de primes.

AU MAGASIN TOULCH

Mon assortiment de manteaux en fourrures pour dames et demoiselles est maintenant au grand complet. Mes manteaux sont absolument garantis et vendus à des conditions de paiement faciles.

**VOUS ETES INVITEES
A VENIR LES VOIR**

Je suis de retour d'un voyage à Montréal où j'ai acheté un bel assortiment de nouveautés pour la saison.

PHILIPPE TOULCH

RIVIERE-DU-LOUP, STATION

son exquise Saveur
et sa qualité sans
égale l'ont maintenue
au premier rang



Dow

Old Stock Ale
Mûrie à Point

Prime par la Force et par la Qualité!



FÈVES AU LARD



HIRONDELLE



COMME CHEZ NOUS

NOUVELLES LOCALES

M. Jules H. Rousseau, E. E. M. fils de M. J. H. Rousseau, N. P., de Trois-Pistoles, a été élu président de la fédération des étudiants de l'Université Laval.

Nos félicitations.

Dimanche dernier, Mlles Anna Dionne et Blanche Desjardins sont allées à Ste-Anne de la Pocatière, en visite chez madame et Mlle Dion.

Mlles Antoinette et Louise Caron, de cette ville sont de retour d'un voyage aux Etats-Unis où ils ont visité plusieurs villes de l'Etat du Vermont.

Mademoiselle Léoa Dupont, de cette ville est de retour d'une promenade à Bic, chez M. et Mme Polydore Dumas.

Voquez la circulaire que le magasin Ph. Touch va faire distribuer, et qui contient des surprises pour tous

M. et madame Achille Rioux sont de retour d'un voyage dans l'Ouest. Ils ont visité Winnipeg, Montmartre, Nutrie, Régina, etc.

N'oubliez pas de vous rendre au Salon d'Yvonne Nadeau. Vous y trouverez de beaux ouvrages en vente à 50% de réduction jusqu'à samedi. Et les jours suivants à la résidence de Mme A. Nadeau, 13 rue Frontenac.

M. Alfred Levasseur, de Mont-Joli est de passage en ville, chez son oncle M. Joseph Levasseur.

Voquez la circulaire que le magasin Ph. Touch va faire distribuer, et qui contient des surprises pour tous

Mlle Fernande Dionne, de Cabano était de passage en ville, ces jours derniers; Mlle Dionne revenait d'une promenade de quelques semaines à Québec et Montréal.

SHERBROOKE

M. Henry et Wilbrod Guérette, de cette ville ainsi que leurs épouses sont de retour d'un voyage à St-Hyacinthe et Montréal. Ils furent les hôtes de Mme Ludger Guérette, de St-Hyacinthe et de Mme Louis Dubé, de Montréal.

Evitez la grève des Bank-note... en faisant de la PUBLICITE

BELLE FETE A M. PHILIPPE GAUVREAU

Les employés des Usines du C. N. R. ont fait une belle démonstration à leur chef, M. Philippe Gauvreau, samedi dernier, à l'occasion de son anniversaire de naissance. Près de deux cents personnes s'étaient réunies dans la salle des Forestiers.

La fête était présidée par M. Louis Plourde, président local de l'Union des Machinistes, qui avait à ses côtés M. Gauvreau, Son Honneur le Maire Dubé, M. W. E. Rogers, de Moncton, président général de l'Union des Machinistes, M. Jean-François Pouliot, M. P., M. Léon Casgrain, M. P. P., M. Ulric Lavoie, MM. Victorien Dionne et Hercule Mailloux, échevins, MM. Auguste-Pelletier, Eusèbe Marquis, Ovide St-Georges, Charlie Sawyer, Philias Ouellet, Edgar Levasseur, Jos. Parent, Gérard Tardif, de Montréal, A. Thivierge, de Québec, Romuald Raymond, etc.

M. Parent lut une adresse aux héros de la fête, le félicitant de ses longues années de service et en lui souhaitant, ainsi qu'à madame Gauvreau, bonheur, prospérité et longue vie. Comme témoignage de la sincérité de ces vœux M. Parent présenta à M. Gauvreau, au nom de ses confrères, une magnifique horloge.

M. Gauvreau eut des termes heureux pour répondre à cette adresse et remercier ses confrères, auxquels il promit son plus entier dévouement.

Des discours furent aussi prononcés par Son Honneur le Maire Dubé, M. Louis Plourde, M. Jean-François Pouliot, M. P., M. W. E. Rogers, M. Léon Casgrain, MM. Ulric Lavoie, Victorien Dionne, Edgar Levasseur, Alphonse Saint-Laurent, Ovide St-Georges, H. Walker, Jos. Parent, Auguste Pelletier, Viateur Levasseur, N. P., Jos. Parent, Romuald Raymond, A. Beaulieu, A. Thivierge, G. Tardif, etc.

Entre les discours, un magnifique programme de musique fut exécuté par l'Orchestre Mérette, dirigé par M. C. E. Albert. Il y eut aussi des morceaux de piano et de chant.

La réunion se termina vers minuit. Le plus grand en train et la plus joyeuse camaraderie avaient régné toute la soirée.

Nous devons de chaleureuses félicitations aux organisateurs de cette réunion, MM. Jos. Parent, Romuald Raymond, François Dubé, Ludger Ermond et Henri Cassista.

Le Saint-Laurent est heureux de présenter à M. Gauvreau ses meilleurs vœux de bonheur et ses félicitations pour ses longues années de service.

ATTENTION!

Les appartements occupés par le salon Berthe, dans l'édifice Belle, au centre, sont à louer. Cause: départ

TROIS JOURS DE BELLE MUSIQUE

Grâce à l'initiative de M. Bertrand, propriétaire du Théâtre Princesse, nous avons eu, ces jours derniers, l'opportunité d'assister à trois belles représentations, données par la Société d'Opérette. Chaque soir le Théâtre s'est rempli. Il y avait même des auditeurs venus jusque de Mont-Joli et du Maine.

La troupe d'Opérette n'a pas désappointé le public, si l'on en juge par les applaudissements que les acteurs ont reçus, et qu'ils méritaient d'ailleurs.

Les trois pièces au programme étaient "La Mascotte", "La Petite Mariée" et "La Fille de Madame Angot".

Nous sommes heureux que le public ait encouragé cette initiative de M. Bertrand. Nous félicitons ce dernier de nous avoir procuré un si beau spectacle... et nous lui souhaitons de "recommencer".

FETE AUX HUITRES

La fête aux huitres organisée par les Chevaliers de Colomb a eu lieu dimanche dernier et a été couronnée du plus franc succès. Plus de cent cinquante personnes y assistaient.

La soirée était sous la présidence de M. Alexandre Michaud, C. R. Grand Chevalier.

L'Orchestre Mérette était au programme.

REMERCIEMENTS

M. J. A. Cawthorne, Intendant des Chevaliers de Colomb, nous prie de remercier cordialement toutes les personnes qui ont bien voulu se rendre à la fête aux huitres de dimanche soir dernier.

FURONCLES. "Il y a dix ans, je souffrais de furoncles sur le cou et cela était si douloureux que je ne pouvais dormir la nuit", écrit M. Fred Freeborn, Minn. "Quelques bouteilles de Novoro du Dr Pierre me procurèrent du soulagement et jamais, depuis cette époque, je n'ai été troublé par des clous. Cet incomparable remède végétal débarasse le corps de ses impuretés. Un simple essai prouvera sa valeur. Il est fourni par des agents locaux spécialement nommés par le Dr Peter Fahrney & Sons Co., Chicago, Ill.

NAISSANCE

M. et Mme Emile Lebel (née Paradis) font part à leurs parents et amis de la naissance d'une fille née et baptisée le 17 octobre sous les prénoms de Marie Jeannette Francoise. Parrain et marraine M. et Mme John-F. Martin; porteuse, Mme P. Paradis, grand-mère de l'enfant.

FEU CHARLES COUTURE

Lundi le 22, ont eu lieu à St-Patrice, les funérailles de sieur Charles Couture, époux de feu Zoé Chârrier décédé le 18, à l'âge de 95 ans et 2 mois.

FEU Mme LEON COUILLARD

A St-Ludger de la Rivière-du-Loup, le 20 octobre est décédée dame Yvonne Pelletier, épouse de M. Léon Couillard, à l'âge de 26 ans et 9 mois. Ses funérailles ont eu lieu à St-Ludger, mardi à 9 heures. Nos vives sympathies.

A vendre

Une jument de 7 ans, pesant environ 1000 livres, très bonne sur la route, à vendre à de bonnes conditions. Aussi une branche de harnais doubles et une sleigh d'ouvrage S'adresser à M. François Soucy, St-Antoine. No 21-1fs p.

Perdu

Un parapluie bleu a été perdu sur la rue Lafontaine, samedi dernier. Prière de le remettre au bureau de poste Centre. 1fs p

NAISSANCE

M. et Mme Adrien Coulombe (née Antoinette Thérberge, font part à leur parents et amis de la naissance d'un fils né le 23 et baptisé le 22 sous les prénoms de Joseph Gabriel Marie. Parrain et marraine M. et Mme Alexandre Coulombe, grands-parents de l'enfant. Porteuse Mlle Juliette Coulombe, tante de l'enfant

Evitez la grève des bank-notes... en faisant de la publicité.

Nouvelle émission
NOUS OFFRONS

\$300,000.00
6%

Les Institutions Catholiques Romaines de Bienfaisance pour le diocèse de Mayence

Direction des Soeurs de la Providence.

Avec la recommandation et l'approbation de Sa Grandeur Monseigneur Louis Maria, Evêque de Mayence.

Obligations-Or, première hypothèque, 6%
En série de 1 an à 15 ans

PAYABLE: A Montréal, Québec et Paris, à la Banque Canadienne Nationale. A New-York, à la National Bank of Commerce.

CAPITAL ET INTERETS: Datés du 1er octobre 1928. Remboursable chaque année le 1er octobre jusqu'en 1943.

CAPITAL: Remboursable chaque année le 1er octobre jusqu'en 1943.

RACHAT: Jusqu'au 1er octobre 1933 à 102. Jusqu'au 1er octobre 1934 à 101. Jusqu'au 1er octobre 1935 à 100½ au pair après cette date.

COUPURES: \$100., \$500., et \$1,000.

AVISEURS JURIDIQUES: MM. St-Laurent Gagné, Devlin & Taschereau, Québec.

FIDUCIAIRE: Trust General du Canada, Montréal.

PRIX: 1 à 5 ans, 99.50- 6 à 10 ans, 99.00 - 11 à 15 98.
Ces obligations sont offertes aux conditions ordinaires, si et lorsqu'elles seront émises, et sujet à l'approbation de nos avocats.

Bray Caron & Dubé Limitée

BANQUIERS EN OBLIGATIONS
HENRI BRAY, J.-EUGENE CARON,
Président. Vice-Prés., et Gérant-Général
Téléphones: 2-8160 — 2-8161 — 2-8162
71, rue St-Pierre, — QUEBEC.

J. Maurice Foisy

GERANT DE DISTRICT
18 rue Blais — Rivière-du-Loup

MAGASIN du COMPTANT

PAUL LAVOIE

EPICERIE GENERALE
190 A Rue Lafontaine

A tous ceux qui voudront bien nous visiter cordiale bienvenue.

PAUL LAVOIE

"L'achat au comptant assure la prospérité du foyer"

Combien rapporte votre argent?

Vous voulez sans doute que vos épargnes rapportent le plus d'intérêt possible, à condition, toutefois, qu'elles soient en sécurité.

Les obligations et actions d'entreprises canadiennes solidement établies donnent des rendements attrayants. Soixante d'entre elles sont décrites dans notre attrayant brochure de 48 pages: Valeurs de Placement Canadiennes.

Vous devriez en faire venir un exemplaire. Il vous sera envoyé gratuitement sur demande. Employez le coupon ci-dessous.

Royal Securities Corporation
Limited

111, Côte de la Montagne, Québec

Veillez m'envoyer votre brochure: Valeurs de Placement Canadiennes.

Nom

Adresse

K-112

Les bons mouvements ne sont rien. L'ennui est entré dans le monde s'ils ne deviennent de bonnes actions, par la paresse.
JOURBERT, LA BRUYERE

Je recevrai dans quelques jours un char de beau blé à engrais que je vendrai à

\$2.50
le cent livre

Prix Spéciaux
POUR Les MARCHANDS

J'ai aussi en magasin une très belle ligne de BISCUIITS aux prix de

11c. 12c. et 15c.
POMMES, etc.

Une visite est sollicitée

J. L. MARIER
RIVIERE-DU-LOUP, Station.

Les Gratte-Ciel du Canada

Tous les édifices très élevés au Canada sont situés dans la même ville: Toronto. Ajoutez à cet avantage, le charme de belles rues bien propres, de somptueuses résidences, de beaux et riches théâtres et vous saurez pourquoi Toronto est une ville si intéressante à visiter.

Pour la commodité des voyageurs entre Montréal et Toronto, le Canadien National a établi entre ces deux villes un service quotidien de plusieurs trains, par sa voie double si avantageusement connue. Ces trains sont aménagés de la façon la plus moderne et ceci ajouté aux avantages d'une voie douce et unie procure au voyageur le plus grand confort désirable. Rien n'a été oublié qui peut contribuer au bien-être du voyageur. Sur "L'Inter-City Limited" et "L'International Limited", un superbe radio récepteur installé dans le wagon-observatoire lui apporte les dernières nouvelles et le récréé.

Pour réserves de places et tous renseignements, s'adresser à tout Agent du Canadien National.

St-Octave de Métis

—M. et Mme Emile Soucy et M. et Mme J. O. Caron, de Rivière-du-Loup, étaient dimanche dernier en visite chez M. Emile Fontaine.

—M. H. Bélanger, représentant McCall Shehyn & Son de Québec était de passage à St-Octave, récemment.

—M. Eustache Langis, M. D., et M. J. L. Boucher, de Matane, étaient chez M. Auguste Boulanger au commencement du mois.

—MM. Philias Ouellet, Elzéar Sergerie et L. P. L'Italien, de Padoue étaient de passage dans le village récemment.

—M. Ed. Hudon, H. C. S. est de retour de voyage d'affaires à Sayerbec et St-Gabriel.

—M. F.-X. Beaulieu, de Ste-Flavie, visitait des parents dimanche dernier.

Mme Philippe Lafrance et sa jeune fille, de Price, visitaient des amis jeudi dernier.

—MM. L. V. Harrison, de Matane et Ernest Poirier, de St-Damase, étaient de passage à St-Octave ces jours derniers.

—Mlle Rose Alma Bérubé et Samuel Sergerie sont de retour de Rimouski où ils ont visité M. Jos. Bérubé à l'Hôpital.

—M. W. Fawcett, de Moncton, N. B. est à St-Octave pour quelques jours.

—M. et Mme Octave Bérubé, de Padoue étaient en visite chez M. Joseph Desrosiers, dimanche.

—M. et Mme Camille Roy, de Matane étaient chez leurs parents M. et Mme Octave Roy, la semaine dernière.

M. B. A. NEALE NOMME GERANT DU "ROYAL YORK" A TORONTO

On a annoncé officiellement ses jours derniers au Département des Hôtels du Pacifique Canadien, à Montréal, que M. B. A. Neale, gérant du Château Frontenac depuis le 1er juin 1920, venait d'être transféré au nouvel hôtel "Royal York" de Toronto, dont le Pacifique Canadien achève la construction dans cette ville. Son successeur sera M. John Johnson, assistant-gérant du même hôtel. Ces deux nominations entreront en vigueur le 1er novembre prochain. M. Benjamin Alfred Neale entra

au service du Pacifique Canadien le 1er avril 1903, comme sténographe dans le bureau du surintendant du C. P. R., à Ottawa. Il occupa successivement divers postes dans l'administration, pour ensuite passer au service des hôtelleries. Il fit un stage de quelques années dans l'Ouest Canadien, et remplit notamment les fonctions de gérant intérimaire de l'hôtel "Banff Spring". Finalement il fut promu gérant du Château Frontenac, la plus belle hôtellerie que possède le Pacifique Canadien sur le continent, poste qu'il détint huit années consécutives, jusqu'à sa récente nomination à la gérance du

"Royal York" de Toronto, le plus vaste hôtel de l'Empire Britannique. M. John Johnson, né le 25 octobre 1880, entra au service du Pacifique Canadien dans le service des hôtels à Vancouver le 11 août 1919. En 1920, il fut transféré au Château Frontenac comme commis, puis gravit les échelons jusqu'à son ascension au poste d'assistant-gérant, et de gérant de l'hôtel qu'il occupera désormais.

Hélas! l'inverse a lieu. Les nôtres s'en vont encore, et paient pour s'en aller à l'étranger; les autres (et quels autres!) viennent et nous

payons pour les faire venir. Demain nous paierons davantage encore pour agrandir au profit (?) des nouveaux arrivés nos prisons et nos asiles d'aliénés, dont ils sont les clients les plus nombreux, selon que nous l'apprennent les statistiques officielles.

Que si cela arrive, nous aurons au moins une consolation: celle de savoir qu'ils s'enferment ou s'emprisonnent entre eux. N'ayant rien payé jusque là, leur tour serait venu de payer, d'exercer la charité...at home.

LE FLANEUR

L'ELIXIR TONIQUE du Dr MONTIER



LE TONIQUE FAVORI DES PHARMACIENS.

Tout pharmacien vous dira que c'est le meilleur des toniques, qu'il en connaît la composition et les effets.

L'Elixir Tonique du Dr Montier est le plus puissant reconstituant de tout le système. Il est excellent au goût et il excite l'appétit. Une bouteille suffit pour un traitement de six semaines.

En vente chez Monsieur VICTOR ST-ONGE, Mont-Carmel, M. FRANK LEVESQUE, Saint-Epiphanie, M. EMILE OUELLETTE, Rivière-du-Loup.

200 ANS D'EXCELLENCE

Depuis 200 ans le Fry a toujours été hautement recommandé pour les enfants

DEPUIS l'époque éloignée où Georges II régnait sur le trône d'Angleterre, le cacao (ou chocolat) fabriqué par cette maison désormais historique a toujours été hautement recommandé pour l'alimentation des enfants.

Et encore aujourd'hui, le FRY reste le choix des mamans du Canada tout entier, ainsi que des autres pays du monde, qui sont soucieuses de la santé de leurs enfants. L'expérience acquise par les fabricants durant 200 ans lui assure une qualité supérieure en même temps qu'une saveur des plus flatteuses pour le goût. Avez-vous actuellement à la maison une boîte de Fry?

"C'est très bon pour moi aussi!"

Le plus ancienne Maison de Cacao et de Chocolat du Monde

ETABLIE EN 1728

J. S. FRY & SONS (Canada) Limited
Montréal et succursales.

245F Demandez le livre de recettes gratuit

Septembre...

Le plus gros mois dans toute l'histoire du CHRYSLER

Remarquable Nouveau Record de Ventes CHRYSLER

La demande du public de produits Chrysler, après avoir créé de nouveaux records de vente d'un mois à l'autre, a atteint un degré remarquable et très significatif en septembre.

Etant ordinairement un mois où la production diminue, septembre, pour la Chrysler Corporation of Canada, Limited, n'a pas seulement été le mois d'une plus grande production pour 1928 mais aussi le plus considérable de toute l'histoire du Chrysler.

Le fait est que la demande pour les nouveaux modèles Chrysler et Plymouth dépasse tout ce que Chrysler a jusqu'ici atteint, et exige même plus que les facilités pour tant très augmentées qu'offre l'établissement de Windsor pour répondre à l'avalanche des commandes.

Chrysler est très honorée de cette grande confiance du public et apprécie beaucoup l'occasion que cela lui donne d'agrandir encore son champ d'opération pour satisfaire à la demande toujours grandissante.

Au cours des mois de l'année à venir, Chrysler est fermement résolu à continuer d'être fidèle aux idéaux de supériorité Chrysler en inaugurant de nouvelles et importantes améliorations dans la forme de ses automobiles; en développant de nouveaux moyens de progrès en mécanisme scientifique et en précision de fabrication; en découvrant de nouvelles méthodes pour obtenir une qualité encore meilleure et augmenter par là constamment le pouvoir d'achat du dollar placé sur un automobile.

FERLAND & FERLAND, Enr.
DISTRIBUTEURS
303 1/2 Rue Lafontaine - Rivière-du-Loup

CHRYSLER

LE BARRAGE DU TEMISCOUATA

(Suite de la première page)

Saint-Laurent le 21 août 1928 et qui n'a aucun caractère confidentiel. Elle porte la signature d'un résident du comté de Temiscouata dont nous préférons taire le nom.

Le Saint-Laurent,
Rivière-du-Loup,
Monsieur le Directeur,

Le Devoir a publié récemment une série de sept articles "Les Barrages du Temiscouata." Ces articles ont dû échapper à votre attention puisque vous n'en avez pas fait profiter vos lecteurs qu'ils intéressent tout particulièrement.

"J'AI PROVOQUE l'enquête du Devoir afin que nos gens soient mis au courant des plans de la St-John River Storage Co. et des conséquences que l'exécution de ces plans entraînerait pour la région. C'est leur dire: Défendez-vous; il en est encore temps.

"Le nombre des abonnés du Devoir est restreint dans notre région, lorsque le Saint-Laurent est très répandu. Je vous demande de publier ces articles "Les Barrages du Temiscouata", in extenso, afin que la population du comté soit mis au courant de l'INFAMIE projetée par la Saint-John River Storage Co., et des droits qu'elle a de s'y opposer.

"Avec l'espoir que ma demande recevra une réponse favorable, je me souscris

Voire très humble,

Les majuscules sont de nous.

Donc, M. Benoist n'est pas venu ici de son propre chef, mais à la demande pressante d'une personne qui l'a bien mal renseigné et qui a attendu dix-huit ans pour combattre ce qu'on appelle aujourd'hui une infamie.

Nous citerons les parties principales des articles de M. Benoist sur lesquelles nous aurons des réserves à faire.

Cette enquête était-elle nécessaire?

"M. Veniot a dit que le niveau du lac Temiscouata sera "élevé de 7 pieds et demi. Si c'est au-dessus du niveau d'été, "PERSONNE N'Y TROUVERA A REDIRE car les inondations "du printemps varient de 9 à 12 pieds et alors les scieries ne "sont pas inondées". (Le Devoir, 8 août 1928).

Il était essentiel pour M. Benoist de s'enquérir, avant d'entreprendre son enquête, si le niveau du lac Temiscouata devait être élevé de 7 pieds et demi au dessus du niveau du printemps OU du niveau d'été. Dans cette dernière alternative, comme il admet lui-même que personne n'y trouvera à redire, son enquête devenait inutile, même si elle n'était pas tardive.

Cette enquête était-elle opportune?

"Pour l'heure, dans toute une région du Temiscouata, "règne la plus grande anxiété. Les gens ne savent plus à quoi "s'en tenir; ceux qui ont des chances de s'établir ailleurs ne "les manquent pas, même s'il s'agit de passer aux Etats-Unis. "De ce malaise toute la région se ressent: le bâtiment ne va "pas, le commerce non plus." (Le Devoir, 8 août 1928)

Puisque la question du barrage tracasse, de l'aveu de M. Benoist, beaucoup d'intéressés dans la région du lac Temiscouata, était-il à propos de les alarmer davantage en publiant une enquête remplie d'inexactitudes, dont M. Benoist ne peut guère être tenu responsable, puisqu'il s'est fié aveuglément à celui qui a provoqué son enquête?

L'inondation de St-Louis du Ha! Ha! et de Saint-Eusèbe de Cabano

"Dans la limite des deux lieues autour du lac Temiscouata "les paroisses ne sont pas encore très nombreuses: Saint-Louis "du Ha! Ha!, Saint-Mathias de Cabano, St-Eusèbe de Cabano, "Notre-Dame du Lac, Sainte-Rose du Dégelé, à la source de la "Madawaska, Saint-Juste."

"Maintenant que la Saint-John River Storage Company "est autorisée à exhausser le niveau du lac, voilà que ces mal- "heureuses paroisses sont menacées de perdre une partie de "leur mince territoire et sans qu'il leur soit possible, actuelle- "ment, d'en reprendre ailleurs." (Le Devoir, 6 août 1928).

Pourquoi faire de tels avancés quand on admet deux jours plus tard que personne ne trouvera à redire si on élève les eaux du lac Temiscouata de 7 pieds et demi au-dessus du niveau d'été?

J'ai obtenu une garantie du vice-président de la Saint-John River Storage Company que Cabano, Notre-Dame du Lac, Saint-Juste du Lac et Sainte-Rose du Dégelé ne souffriraient pas de dommages; à plus forte raison les paroisses de Saint-Louis du Ha! Ha! et de Saint-Eusèbe de Cabano, qui sont situées sur des hauteurs, comme chacun le sait dans le comté.

Le supposé refus du Maine

"Barrages et éclusages sur la Saint-François ne pourront "se faire immédiatement, s'ils se font jamais, parce que le ter- "ritoire du Maine est concerné et que jusqu'à présent la lé- "gislation de cet Etat a refusé de se rendre à la demande du "gouvernement du Nouveau-Brunswick et, plus tard, à celle "de la Saint-John River Storage. Le Maine n'autoriserait des "travaux pour régulariser le débit de ses rivières qui coulent "dans le bassin du Saint-Jean que si on lui concédait en retour "la moitié de l'énergie électrique qui sera produite au Grand- "Sault. Cette condition a été jugée inacceptable". (LeDevoir, 3 août 1928).

La législature de l'Etat du Maine n'a pas refusé de se rendre ni à la demande du gouvernement du Nouveau-Brunswick ni à celle de la Saint-John River Storage. Un sénateur américain qui avait, comme particulier, le privilège exclusif de développer et fournir l'énergie électrique dans le comté d'Arroostook, Etat du Maine, s'est objecté à ce que la Saint-John River Storage y construise des barrages, parce que celle-ci ne lui permettait pas de laisser passer son chemin de fer dans les limites de forêts qui appartenaient à la compagnie.

En somme, ce n'est qu'un conflit d'intérêts privés et la législature du Maine n'a pas été appelée à se prononcer sur ce point. M. Benoist aurait pu apprendre cela facilement même sans voyager dans le Maine, comme il l'a fait et comme il nous l'a appris.

La transmission de l'électricité

"La livraison devait se faire à la frontière des deux provinces, le long de la rivière Madawaska. La Compagnie de "la Commission avait à construire ainsi une ligne de trans- "mission de près d'une centaine de milles. La province de Qué- "bec devait payer pour ses 5,000 chevaux-vapeur livrés à la "frontière le même prix que si elle les avait pris à l'usine.

"Elle (la Saint-John River Storage) obtenait même des "conditions plus favorables. Elle devait bien mettre 5,000 "chevaux-vapeur de l'énergie produite à la disposition de la "province de Québec, mais celle-ci devait payer le coût de la

"transmission du Grand-Sault jusqu'à la frontière. Aupara- "vant, c'était l'usine du Grand-Sault qui devait établir la trans- "mission, c'est-à-dire que la province de Québec n'obtenait plus "ses 5,000 chevaux-vapeur qu'aux prix de l'usine, plus le coût "de la transmission". (Le Devoir, 31 juillet, 1928).

"De l'énergie électrique produite au Grand-Sault la pro- "vince de Québec se réservait encore 5,000 chevaux-vapeur, "mais elle n'exigeait plus que cette énergie lui fut livrée à do- "micile. Le gouvernement de Québec, au nom de ses adminis- "trés, acceptait d'en payer le coût de transmission". (Le Devoir, 2 août 1928).

1.—La livraison doit se faire à la frontière du Nouveau-Brunswick et de Québec, mais pas nécessairement le long de la rivière Madawaska. Elle peut aussi bien se faire à Campbellton; c'est ce que nous voudrions empêcher à tout prix.

2.—La province n'est pas obligée de payer le coût de la transmission de Grand-Sault jusqu'à la frontière. Aux termes du statut de 1927 (chapitre 100, de 1927, section 5, paragraphe 2), la Saint-John River Storage et la Saint-John River Power Company ont les mêmes obligations que celles de la Compagnie de la Commission du Pouvoir Electrique du Nouveau-Brunswick pour livrer l'énergie électrique à l'endroit désigné par le lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec, sur la frontière inter-provinciale. Les deux premières pourront EN OUTRE être tenues de construire une ligne de transmission pour la livraison de ce pouvoir pourvu que ceux qui le requièrent fournissent les garanties fixées par le lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec établissant qu'ils sont en mesure d'utiliser ce pouvoir et d'en payer le coût. Nous avons déjà cité cet article en entier en commentant le statut de 1927.

3.—La législature de Québec n'a pas accordé un traitement de faveur à ce sujet ni à la Saint-John River Power ni à la St-John River Storage. Elle leur a imposé les mêmes obligations qu'à la province du Nouveau-Brunswick avec en plus l'obligation de construire une ligne de transmission depuis la frontière, pourvu que ceux qui la demandent établissent qu'ils peuvent: (a) utiliser ce pouvoir et (b) en payer le coût. Cette obligation n'existait pas dans le statut de 1925. Cette question n'offre plus le même intérêt depuis qu'une autre compagnie a entrepris la construction de cette ligne de transmission, mais M. Benoist aurait dû lire avec plus d'attention cette partie de la loi et constater que c'est la loi de 1927 et non celle de 1925 qui imposait à la St-John River Storage, l'obligation de livrer l'énergie à domicile.

L'expropriation des chemins de fer

"La compagnie est autorisée, pour assurer la permanence "du fonctionnement de son usine hydro-électrique du Grand- "Sault, au Nouveau-Brunswick, mais sans que rien soit au- "trement spécifié, à régulariser au moyen de barrages et d'é- "cluses le débit des eaux des rivières Madawaska, Saint-Fran- "çois et de leurs tributaires. Il y avait eu entente à ce sujet, "semblait-il, entre les deux gouvernements provinciaux con- "cernés. Le législateur fédéral n'a pas voulu intervenir pour "étudier cette affaire au mérite. Il a ratifié, comme on lui "demandait de le faire, les actes passés." (Le Devoir, 9 août, 1928).

"Le bill de confirmation stipule cependant que la Saint- "John River Storage Company reste soumise aux dispositions "de la loi des compagnies de Québec et qu'elle pourra expro- "prier les chemins de fer dans tout le territoire qui devient "pour ainsi dire son domaine".

"A remarquer encore que l'article troisième lui accorde "un droit supplémentaire, que n'avait pas obtenu la Compa- "gnie de la Commission du pouvoir électrique du Nouveau- "Brunswick, celui d'exproprier les chemins de fer passant sur "des terres qui peuvent lui être nécessaires pour l'exploitation "qu'elle projette: la production d'énergie hydro-électrique dans "la province de Québec et en établissant dans cette province "des barrages et des éclusages pour régulariser le cours de ces "eaux". (Le Devoir, 2 août 1928).

"D'autant plus que le tracé du chemin de fer du Temis- "couata se trouve maintenant en grand danger de disparaître "aussi. Quoi qu'en ait dit M. Veniot, à propos des 7 pieds et "demi, la Saint-John River Storage ne s'en est pas moins fait "reconnaître le droit de l'exproprier. C'est donc qu'elle a "prévu le cas de l'inondation. Le chemin de fer disparaît- "sant, c'est une raison de plus pour que les scieries s'en aillent "pour tout de bon".

"Le bill fédéral stipulait cependant que la Saint-John "River Storage Company restait soumise à la loi des compa- "gnies de Québec et puis il ajoutait que la compagnie aurait "le droit d'exproprier, en ayant l'approbation de la Commis- "sion des chemins de fer, les voies ferrées qui se trouvent dans "l'espace de fief que la législature de Québec a constitué". (Le Devoir, 8 août 1928).

Nous avons déjà fait remarquer que le bill 17 ne contenait aucun dispositif au sujet de l'expropriation des chemins de fer, quand il a été présenté à la Chambre des Communes le 2 février dernier. Comme le ministre des chemins de fer l'a déclaré en chambre, c'est à la demande expresse du Pacifique Canadien, qui surveillait ses intérêts, qu'on a intercalé cette clause qui empêche la Saint-John River Storage d'exproprier la moindre parcelle de terrain qui appartient à un chemin de fer à moins d'obtenir au préalable l'autorisation de la Commission des chemins de fer.

En conséquence, était-il juste et raisonnable de parler de l'expropriation des chemins de fer le 2 août et d'attendre six jours plus tard pour mentionner incidemment, dans les commentaires, que l'approbation de la Commission des chemins de fer était requise en cas d'expropriation d'une voie ferrée? Pourquoi inquer le public inutilement à ce propos?

Nous ne nous expliquons pas que M. Benoist, en traitant cette question très importante, ait écrit ce qui suit dans Le Devoir du 2 août:

"Notons encore une fois que la Saint-John River Storage, "compagnie privée, se trouve à détenir des pouvoirs plus éten- "dus que n'en avait obtenu, par sa compagnie de la Commis- "sion du pouvoir électrique, le gouvernement du Nouveau- "Brunswick".

On peut en trouver l'explication dans le fait que celui qui a provoqué l'enquête ne s'est pas gêné de dire que le bill avait été soumis au Parlement pour permettre à la compagnie d'exproprier des chemins de fer, ce qui est le contraire de la vérité. Ce dispositif n'a pas été préparé par un avocat de la compagnie, mais par un avocat du chemin de fer Pacifique, dans l'intérêt des chemins de fer et du public en général.

Erreur impardonnable

"Qui dit barrage et régularisation des eaux, en pareil cas, "dit inondation de territoire. De ceci, par exemple, il n'est "même pas fait mention dans le bill d'Ottawa; le premier bill "passé à Québec dit, à l'article 6, que la compagnie pourra "acquiescer, de gré ou par voie d'expropriation, les immeu- "bles qui pourront être inondés ou autrement affectés par suite "de l'exécution et du maintien des travaux effectués dans les

(Suite à la page 9)

OUI

vous pouvez facilement faire les plus délicieux

Gâteaux.
Biscuits.
Beignes
Galettes, etc.

moyennant la
**POUDRE
A PATE
MAGIQUE**



A nos abonnés

Il y a déjà quelques semaines que la majorité des abonnements sont dus à l'administration du Saint-Laurent. Après l'avis que nous avons donné en juillet, un bon nombre de nos abonnés se sont acquittés envers nous. Nous les en remercions.

A ceux qui, pour une raison ou pour une autre, ont différé jusqu'aujourd'hui de se mettre en rapport avec nous, nous adressons ces jour-ci la note de l'administration. Nous espérons qu'on la recevra avec bienveillance. Elle n'a pas d'autre fin que de rappeler aux retardataires que le journal compte sur ses abonnés.

Il en coûte peu aux lecteurs du Saint-Laurent: une piastre par année. Ce nous est une sorte de fierté que de le redire, car peu de journaux auront réussi à maintenir comme nous le prix d'avant-guerre. Nous faisons notre part, et nous espérons que nos abonnés feront la leur, comme de coutume.

pour les Bébés allaités au biberon

Aliment de toute Sécurité depuis 1857

GRATIS LIVRES DU BIEN-ETRE DE BEBE. Ecrivez à la Cie Borden Limitée, Montréal

ASSUREZ-VOUS A J.-A. SAUCIER

INCAPABLE DE TRAVAILLER PENDANT DES MOIS

Ramenée à la santé par le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham

Port Elgin, N.B.—"Pendant 3 mois, j'étais nerveuse, faible, avec grande fatigue, et incapable de travailler. Une amie me conseilla de prendre le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham, et il m'a été très efficace. Je le recommande aux autres."



Tous les pharmaciens, partout, vendent ce remède fiable.

Tabac à Pipe
Master Mason
 En paquets et en boîtes métalliques d'une demi-livre
Mélange de tabacs très savoureux et très doux.

Une vache canadienne produit 1075 lbs de beurre

Une vache de race canadienne, "Finette", appartenant à M. A. N. LaBrie, St-Pascal, comté de Kamouraska, vient de s'inscrire au Livre d'Or canadien, dans la classe des adultes, division de 365 jours, avec une production officielle de 16,845 lbs de lait et 895 lbs de gras, soit environ 1075 livres de beurre. Il est à noter que la richesse moyenne du lait de cette vache est de 5.35% de gras. Avec une telle production la vache "Finette" devient la championne productrice de beurre de la race canadienne, surpassant "Blancine", la championne antérieure, dont la production officielle est de 15,850 lbs de lait et 658 lbs de gras. Cette dernière est la propriété de M. Joseph Champoux, Bécancour, comté de Nicolet.

La nouvelle championne "Finette" a été élevée par son propriétaire actuel, M. A. N. LaBrie, et est issue de la vache "Nellie" dont la production officielle, dans la classe des adultes, est de 8,742 lbs de lait et 368 lbs de gras durant une période de lactation de 173 jours. Ce magnifique record de "Finette" vient s'ajouter une longue liste d'autres, également très élevés, établis depuis quelques années par la race bovine Canadienne. Cette production illustre aussi la grande amélioration qu'a subie cette race, grâce à l'encouragement généreux accordé aux éleveurs de bovins Canadiens par le Ministère Provincial de l'Agriculture et de la Société des Éleveurs de Bovins Canadiens. M. LaBrie mérite des félicitations pour ce succès sans égal dans les annales de la Société des Éleveurs.

CANADA,
 Province de Québec,
 District de Kamouraska.
 No 11205
COUR SUPERIEURE
 Le huit septembre mil neuf cent vingt-huit.
 Présent: l'honorable M. le Juge I.-N. Belleau.
 Joseph APRIL, secrétaire-trésorier, de la paroisse de St-Eloi,
 Demandeur,

— VS —
 Ferdinand PARENT, du même endroit,
 DEFENDEUR.
 La Cour ayant entendu les parties par leurs avocats, ainsi que les témoins sur le mérite de la cause, examiné la preuve et les pièces produites, et délibéré:
 Considérant qu'il ressort de la

preuve faite en cette cause que le demandeur est secrétaire-trésorier de la corporation municipale et de la commission scolaire de St-Eloi; que dans le cours de juin 1927, à la demande de quelques contribuables dont le défendeur, une vérification a été faite au lieu des comptes du secrétaire-trésorier municipal et que le rapport de la dite vérification étant favorable au demandeur, les requérants ont dû en payer les frais; qu'à la suite des dits procédés, le défendeur et quelques autres se sont employés à répandre la rumeur que le demandeur avait eu en mains comme secrétaire-trésorier municipal les fonds de la colonisation, au montant de \$2587.00, dont il n'avait pas rendu compte au vérificateur; que le défendeur personnellement avait entrepris plusieurs des conseillers, amis et partisans du demandeur, et leur avait représenté qu'ils engageaient leur responsabilité personnelle en le maintenant dans sa position; qu'il avait fait de leur devoir de le forcer à remettre l'argent qu'il avait reçu au se démettre, ajoutant: "on ne veut pas du mal, on veut sauver

son âme; sortez-le, et on va tout abandonner".

Considérant qu'il appert du témoignage même du défendeur, que lors des dites représentations et déclarations, il était ignorant des faits mis à la charge du demandeur; qu'il n'a pas fait aucune démarche auprès des personnes qui pouvaient le renseigner pour en constater la véracité; qu'après s'être convaincu qu'aucun blâme ne pouvait être imputé au demandeur en rapport avec les dits fonds de colonisation qu'il n'avait jamais eu à contrôler l'emploi, il n'a rien fait pour mettre les choses à point en rétablissant les faits et qu'il déclare qu'il n'a aucune excuse à faire au demandeur;

Considérant qu'en défense à l'action en dommages intentée contre lui à raison des faits ci-dessus, le défendeur cherche à justifier sa conduite, nie avoir rien dit, ni insinué qui puisse constituer une diffamation, ou une injure contre le demandeur, ou lui avoir causé aucun dommage et demande tout simplement le renvoi de l'action;

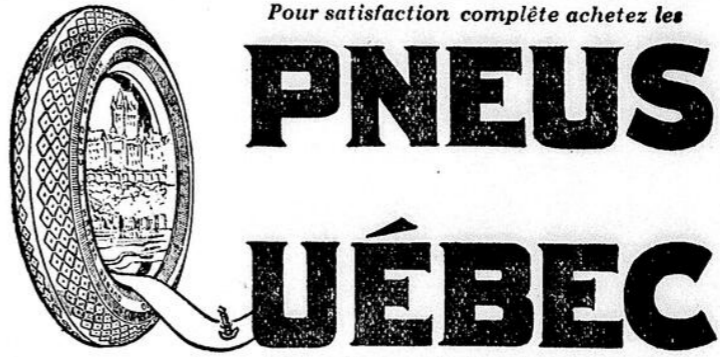
Considérant que l'action est bien fondée et que la défense ne l'est pas; Renvoie la dite défense, maintient l'action et condamne le défendeur à payer au demandeur la somme de \$100.00, avec les frais de l'action.
VRAIE COPIE.
 Rivière-du-Loup, le 25 sept. 1928
 Pelletier & Dugal,
 P. C. S.

Les chirurgiens rendent de grands services à l'humanité, mais on doit reconnaître qu'ils ne les rendent pas "gratis pro Deo".
 L'un d'eux, qui réclamait \$1,000 à

Rien ne peut mieux exprimer vos sentiments que votre PHOTOGRAPHIE.

ULRIC LAVOIE
 PHOTO.
 RIVIERE-DU-LOUP

Pour meilleurs résultats faites faire vos portraits de Kodak à notre ATELIER



GARANTIE: Chaque Pneu portant le nom de la Quebec Rubber Co., et leur numéro de série est garanti pour 90 jours à partir de sa mise en usage.
FRONTENAC RUBBER CO., Mfrs., QUEBEC
 Quebec Rubber Dist. Co., Québec, Distributeurs

un client, reçut de celui-ci un billet de \$100.00. Notre chirurgien qui était un homme spirituel, fit immédiatement un rabais. "Vous avez fort habilement réduit ma fracture, je le proclame publiquement. Ne pourriez-vous donc pas aussi réduire un peu ma facture?"

T'a pas ?

par RACEY



T'AS-PAS DÉJÀ DISSUADÉ TA FEMME DE L'IDÉE DE FAIRE VENIR UN ÉLECTRICIEN POUR RÉPARER UNE APPLIQUE, DÉSIREUX QUE TU ÉTAIS DE LUI DONNER UNE PETITE LEÇON D'ÉCONOMIE —



— ET SANS TARDER TU TE METS À L'ŒUVRE TOI-MÊME AVEC PINCES, TOURNEVIS ET RUBAN ISOLANT, ET AU BOUT D'UNE HEURE OU DEUX, TU OBSERVES AVEC SATISFACTION LE RÉSULTAT DE TES EFFORTS



MAIS, DÉSASTRE! LORSQUE TU RÉTABLIS LE CONTACT, TU REÇOIS UN CHOC D'UNE COUPLE DE CENTAINES VOLTS QUI TE FAIT VOIR DIX MILLE CHANDELLES ET TU BRÛLES TOUS LES FUSIBLES DE LA MAISON



T'AS-PAS ALORS DEMANDÉ UNE BLACK HORSE? C'EST EXCELLENT POUR AMORTIR LES CHOCES



des Tartes

— succulentes, au goût véritable du fruit même, se préparent avec les garnitures crémeuses "Meadow-Sweet". Économiques et faciles à préparer en peu de temps. Une boîte à 15c suffit pour 4 tartes. Le mode d'emploi est indiqué sur la boîte.
 GRATIS — livret de recettes éprouvées. Refusez toutes imitations.
 En vente chez les marchands généraux.

Garniture de Tartes (PIE FILLING)

"Meadow-Sweet"
 CITRON FRAMBOISES
 ANANAS ORANGES
 FRAISES CERISES, ETC

"Meadow-Sweet" Cheese Mfg. Co., Limited Montreal

dites simplement —
"Bière Black Horse Dawes s.v.p."!

**BILLET SPECIAL
SURPRISE NUMERO**



Fumeurs des Tabacs "Le Drapeau", "Comme Papa" ou autres de la Cie de Tabac Terrebonne. Vous trouverez de ces billets numérotés. Les personnes qui nous retourneront le billet No 125 recevra le montant de \$25.00 en argent. No 150, \$15.00 en argent; No 151, \$10.00 en argent; No 130, \$5 00 en argent; No 40, Pipe Sicana; No 27, une boîte de Tabac; No 15, une boîte Surprise. Ainsi de chaque billet numéroté de la Cie de Tabac Terrebonne chacun a sa prime correspondant d'après son numéro que vous réclamerez de la Cie de Tabac Terrebonne, Terrebonne.

Demandez nos catalogues de Primes

**La Cie de Tabac de Terrebonne
TERREBONNE**

IN MEMORIAM

Le 2 octobre dernier eut lieu en l'église de St-Antoin, les imposantes funérailles de sieur Donat Plourde sépoux de feu Dame Eugénie Boucher, décédé subitement le 27 septembre, dans la 75ième anniversaire de sa vie.

Un deuil nombreux se mit en marche à la maison mortuaire de son gendre M. Joseph Dubé, de Rivière-Verte. L'église avait revêtu pour la circonstance ses plus somptueuses tentures de deuil.

La levée du corps fut faite par l'abbé P. Levasseur curé de la paroisse. Le Rév. Père Louis Lavoie, Jésuite, cousin du défunt, chanta le service assisté de l'abbé Antoine Lévesque, du Collège Ste-Anne de la Pocatière et de l'abbé Marcoux, vicaire de St-Ludger de Rivière-du-Loup.

Des messes basses furent dites aux autels latéraux par l'abbé Ernest Dubé directeur du refuge Don Bosco et de l'abbé Wilfrid Dubé professeur de l'école d'agriculture.

Le chœur de chant de la paroisse aidé de M. Georges Michaud, Antoine Hudon, Louis Marier ont très bien rendu la messe des morts. M. Joseph Desrosiers touchait l'orgue.

La dépouille mortel était porté par MM. Arthur Lavoie, Dieudonné Lebel, Auguste Maurais, Alphonse Fortin. Les coins du poêle, par MM. Ignace Bassé, Dominique Fortin, Eusèbe Sénécal et Louis Dubé.

Conduisait le deuil son fils Donat, ses frères Jean et Thomas Plourde, le R. P. Louis Lavoie, M. et Mme Joseph Dubé, M. et Mme Michel Lavoie, Mme L. Lantaigne, Mme C. Tardif, Réan, Ernest, Paul-Emile, Jean-Marie, Alphonse et Marguerite Dubé, Paul et Léo Lavoie, ses petits-fils, Wilfrid, Thomas, Louis et Sylvio Plourde, M. et Mme Jérôme Lévesque, M. et Mme Alphonse Thiébaud, Mme Bruno Madore, M. et Mme Ignace Massé, M. et Mme Casimir Plourde, tous neveux et nièces. Joseph, Antoine, Louis, Maxime Lavoie, Arthur Massé, Joseph Lavoie, de St-Alex et Mme Michel Bouchard de St-Louis, M. et Mme Jos. Boulay, St-Louis, Antoine, Michel et André Bouchard, Louis Morneau, M. et Mme Jean Baptiste Plourde, M. Chs. Eug. Dubé, maire de Rivière-du-Loup, MM. Eugène Veilleux, J. E. Duchesneau, Aimé Viel, Jos. Guy, Louis Marier, Raphaël Lévesque, Phydime Rouleau, Pierre Gagnon, député du comté de Kamouraska, Germain Lévesque, Alfred Bérubé, Jos Bastille Josaphat Michaud, E. E. Hudon, Achille Lavoie, Epiphane Michaud, Louis Lavoie, Alp. Fortin, Jos. Landry, Alfred Dickner, Alf. Gendron, Mme Beaupré, Mme Lud Bernier, Jos Bérubé, Léo Soucy, C. E. April, Pierre Bérubé, Jean-Baptiste Plourde, Louis Dubé, Mme Démetrius Dubé, Johnny Lévesque, Jean-Baptiste Bérubé, Narcisse Bérubé, Jos. Brillant, Timothée Landry, William Sénécal, Gérard Lebel, Joseph Lavoie, J. A. Lebel, Jos. Tardif, Paul Martin, Thomas Rossignol, Louis Deschênes, Pierre Gamache, ainsi qu'une foule de parents et d'amis dont les noms seraient trop longs à énumérer.

Les funérailles étaient sous la direction de M. Ernest Lévesque, directeur funéraire de Rivière-du-Loup.

Tributs floraux
Un coussin offert par la famille Joseph Dubé. Un trentain de mes-

se par M. et Mme Joseph Dubé.

Messes privilégiées.

Mme Levis Lantaigne, Mme C. Tardif, M. C. Tardif fils, R. Tardif tous de Montréal, M. et Mme Michel Lavoie, Tourville, M. et Mme Amédée Aucoin, Montréal, M. Frs Tardif, Salem, M. et Mme B. Madore, Rivière-Ouelle, M. et Mme Jérôme Lévesque, Rivière-du-Loup, M. et Mme C. Marneau, St-Philippe de Nérie, Mme Louis Dubé, M. J. E. Duchesnetu, M. et Mme François Beaulieu, Fivrière-du-Loup, M. et Mme Adélarde Lantaigne ont versé

Sympathies

MM. les abbés Eug. Maurais, St-Jean Deschailions, l'abbé Ernest

un horaire de six mois aux semaines eucharistiques, Montréal.

Bonquets spirituels

Famille de Mme Lantaigne, M. Irénée Jean, Amédée Aucoin, Irénée Jean, fils, Adrien Sigouin, E. Sigouin, tous de Montréal, Ignace Massé, Joseph Massé, fils, Napoléon Jean, Joseph Landry, Alp. Fortin, Saluste Bélanger, de St-Antoin, M. et Mme Paul Massé, Mont-Carmel, Mme Louis Dubé, Mme Camille Morneau, St-Philippe de Nérie, Mlle Praxide Lévesque, Rivière-du-Loup, Henri Lavoie, Tourville, Adélarde Lantaigne, Montréal, Casimir Plourde, Notre-Dame du Portage, famille Donat Plourde, Montréal.

Sympathies

MM. les abbés Eug. Maurais, St-Jean Deschailions, l'abbé Ernest

Dubé, Don Bosco, l'abbé Louis Lavoie missionnaire, S. J., Antoine Lévesque, Wilfrid et Armand Dubé,

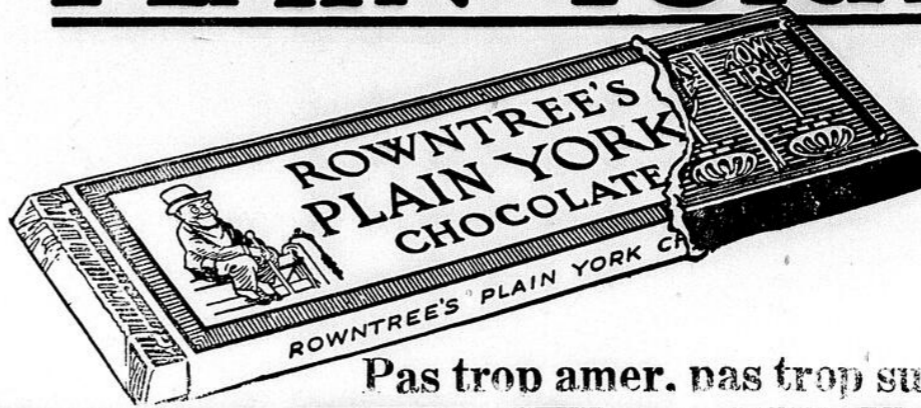
tous de Ste-Anne de la Pocatière, R. P. Romuald, O. M. I., Montréal. Révérende soeur Massé, St-Jean d'Iberville, M. et Mme Irénée Jean, M. A. Sigouin, Emile Picard, Montréal, M. et Mme Joseph Lavoie, Penacook Charles Brisebois, Salem, Horace Lévesque, Trois-Pistoles, C.-E. Dubé, maire de Rivière-du-Loup, E. E. Hudon, A. R. Pelletier, Phydime Rouleau, Emile Bourgouin, Nellie Dionne, A. Spénard, Achille Thériault, Achille Lavoie, Michel Parent, Joseph Lévesque, Alp. Martin, Aimé Viel, Polycarpe Ouellet, Cléophas Thibault, Eug. Veilleux, Alexis Lebel, Anita Lévesque, E. D. Ouellet, Jos. Guy, François Viel, Téléphore

Caron, Alf. Lévesque, Alex Michaud

Xavier Desrosiers, Roméo Ouellet, Camille Goorra, tous de Rivière-du-Loup, J. A. Chamberland, Dieudonné Anctil, St-Philippe de Néri, Léopold Bergeron, N.-D. du Lac, John-Bélanger, Rivière-du-Loup, M. et Mme E. Pelletier, Jos. Brillant St-Modeste, Auguste Maurais, Arthur Lavoie, Yvonne Bourgoin, C. E. April, J. D. Desrosiers, Ludger Beaupré, Enoil Bourgoin, Alice Caron, Mme A. Bérubé, Aldéric April, tous de St-Antoin, J. B. Saindon, St-Modeste.

**POUR N'IMPORTE QUELLE
SORTE D'ASSURANCES
CONSULTEZ J. A. SAUCIER**

**ROWNTREE'S
PLAIN YORK**



Pas trop amer. pas trop sucré



**La Bière dont
la Qualité est
Traditionnelle**

De l'antique broc d'étain à la bouteille moderne
—ses fabricants ont su lui conserver la qualité
traditionnelle de l'époque du régime français.

Construite sur le site de la première brasserie
du Canada—fondée par Talon en 1668

DEMANDEZ-LES

BIERES ET PORTER

BOSWELL

Scient vite
Restent affilés
**SCIES
SIMONDS**
SIMONDS CANADA SAW CO. LTD.
MONTREAL
VANCOUVER, ST. JEAN, N.B.,
TORONTO

LE BARRAGE DU TEMISCOUATA

(Suite de la page 6)

"comtés de Kamouraska, de Témiscouata et de Rimouski, ou des travaux effectués au Nouveau-Brunswick en vue du développement des forces hydrauliques du Grand-Sault. Le deuxième bill n'en parle pas du tout". (Le Devoir, 2 août 1928)

Le statut de 1927 ne fait qu'amender le statut de 1925, comme son titre l'indique. Par conséquent la partie de la loi de 1925 qui n'est pas amendée par la loi de 1927 reste la même et elle est encore en vigueur puisqu'elle n'a pas été changée. C'est une chose élémentaire que connaissent non seulement les avocats et ceux qui s'occupent de questions municipales et scolaires, mais même tous ceux qui ont les notions les plus rudimentaires de la loi.

Le deuxième bill (1927) ne parle pas de l'article 6 du statut de 1925, ce qui veut dire que cet article n'a pas subi de transformation à la suite de la nouvelle loi.

La question de M. le curé Drapeau

"Avant d'élever le niveau d'aucun lac, d'aucune rivière, le Saint-John River Storage doit lui soumettre (au gouvernement provincial) des plans complets de ce qu'elle a l'intention de faire, les faire approuver. Aucun terrain, d'après la loi, ne peut être inondé avant d'avoir été régulièrement exproprié. Le gouvernement — le lieutenant-gouverneur en conseil, pour parler comme les statuts le font — a toute liberté pour accepter ou rejeter les plans qui lui sont soumis, pour les modifier, s'il le juge opportun ou utile. Il peut, par exemple, refuser son approbation à des plans indiquant une élévation du niveau des eaux au-dessus des hautes eaux du printemps". (Le Devoir, 9 août 1928).

Le 13 septembre dernier, le révérend M. Joseph Drapeau, curé de Saint-David d'Escourt, a posé la question suivante à la fin d'une lettre ouverte publiée dans le Saint-Laurent :

"Avant de nous parler de ce qui s'est passé en 1910, expliquez-nous donc clairement pourquoi le ministre des terres et forêts de notre province NE PEUT PAS approuver les plans que la Saint-John River Storage Company a préparés pour le barrage de la région du Squatteck".

Je répondrai d'abord que je ne suis pas dans les secrets du ministre des terres et forêts de la province de Québec, ni d'aucun de ses collègues. D'ailleurs, en vertu de la loi actuelle, ce n'est pas le ministre des terres et forêts seul, mais c'est le lieutenant-gouverneur en conseil (c'est-à-dire tous les membres du gouvernement provincial) qui peut approuver ou désapprouver les plans qui lui sont soumis pour la construction et le maintien de réservoirs pour l'emmagasinement de l'eau.

Les obligations de la Province de Québec

En 1910, la province de Québec a accordé aux auteurs de la Saint-John River Storage: 1o. le droit de développer des forces hydrauliques sur la rivière Touladi, entre le lac Témiscouata et le lac Touladi, et 2e. celui de construire des digues ou barrages dans les trois comtés de Kamouraska, Témiscouata et Rimouski. A cette époque, aucune loi n'exigeait que les plans pour la construction de réservoirs fussent soumis à l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil. Cette dernière loi a été adoptée huit ans plus tard, en 1918. Dans l'intervalle, la compagnie avait assurément le droit de construire les barrages qu'elle aurait jugés à propos dans les trois comtés voisins, sans qu'aucune approbation ne fût requise.

En 1925 et en 1927, la province de Québec a réaffirmé les droits qu'elle avait déjà concédés et c'est à la suite de cet engagement pris par la province de Québec de fournir un réservoir à la compagnie que celle-ci a décidé de développer le pouvoir hydraulique du Grand-Sault sur la rivière Saint-Jean. Si la province de Québec avait refusé à cette compagnie le droit de construire des digues ou barrages dans le Québec pour régulariser le débit de la rivière Saint-Jean, la compagnie n'aurait certainement pas entrepris de développer le pouvoir du Grand-Sault. Au printemps, cela n'est certainement pas nécessaire, mais à l'époque des basses eaux de l'été, un développement hydraulique requiert souvent une réserve d'eau pour assurer son rendement régulier.

On peut ainsi résumer la situation: si la province de Québec n'avait pas accordé le droit de construire des barrages dans les trois comtés voisins, la compagnie n'aurait jamais entrepris les développements hydrauliques du Grand-Sault. Mais d'autre part vu que la province de Québec a concédé à trois reprises différentes le droit de construire des barrages dans les trois comtés voisins, la première fois sans restrictions et les deux dernières fois avec des réserves pour protéger les intérêts, et vu que la compagnie a fait des dépenses énormes pour assurer le développement hydraulique du Grand-Sault, en comptant sur les engagements pris par la province de Québec, est-ce que cette dernière peut se soustraire aujourd'hui à ses obligations pour une raison ou pour une autre? La province de Québec doit-elle oui ou non honorer sa signature? Peut-elle raisonnablement mettre des entraves à l'exécution des lois qu'elle a passées en trois occasions différentes, sans que personne ait alors soulevé les objections que l'on fait aujourd'hui, et après qu'elles sont toutes entrées en vigueur?

Bref, la compagnie a demandé certains droits. La province pouvait refuser de les lui accorder quand elle les demandait. Au lieu de dire non, la province a dit oui à trois reprises.

Le pouvoir électrique du Grand-Sault développe quatre-vingt mille chevaux-vapeur (80,000 C. V.). Non seulement cette compagnie développe-t-elle l'énergie électrique pour sa propre utilité, mais encore elle en fournit à plusieurs autres usines, dont plusieurs n'auraient pas été construites si elles n'avaient pu s'y procurer le pouvoir. Conséquemment le refus de permettre à la compagnie de construire des réservoirs, aux termes de la législation adoptée par la législature, affecterait non seulement l'usine de Grand-Falls, mais même plusieurs autres compagnies, qui ne pourraient à cause de cela continuer leurs opérations régulièrement toute l'année.

M. Benoist admet lui-même que les réservoirs sont nécessaires aux usines du Grand-Sault

"Pour que l'usine du Grand-Sault ait en permanence l'eau qu'il lui faut pour fonctionner, il en faudra créer des réservoirs". (Le Devoir, 7 août 1928).

"Le Nouveau-Brunswick ne possède qu'une chose: la chute du Grand-Sault, sur le fleuve Saint-Jean. Normalement, il n'y a pas assez d'eau, toute l'année durant, pour justifier l'investissement d'une usine hydro-électrique. Il faut assurer d'abord un débit régulier des eaux et, pour cela, entreprendre de grands travaux d'éclusement dans le bassin du fleuve, du côté du Maine, du côté de la province de Québec ou des deux côtés à la fois". (Le Devoir, 8 août 1928).

La question de compensation

M. Benoist écrivait dans Le Devoir du 8 août: "L'usine

"hydro-électrique du Grand-Sault ne peut nous intéresser qu'au point de vue des inconvénients".

Il avait déjà écrit le 2 août: "5,000 chevaux-vapeur, c'est quelque-chose pour une province qui n'a déjà pas trop de houille blanche".

Cette compensation mérite toujours considération, si elle est appliquée au comté de Témiscouata, puisqu'elle représente dix fois le rendement actuel du système électrique de la cité de Rivière-du-Loup.

Porteurs d'eau et scieurs de bois

M. Benoist terminait ainsi son enquête:

"Dans toute cette région du bassin du lac Témiscouata, les gens des Etats-Unis nous prennent déjà notre bois. Les billes ne s'arrêtent qu'en passant au Nouveau-Brunswick, le temps de subir une première transformation. Allons-nous leur porter en plus, indirectement, si l'on veut, le tribut de l'eau? Ce serait admettre — ce qui ne s'est que trop dit et répété — que nous sommes une race de porteurs d'eau et de scieurs de bois. Or cela ne doit pas être". (Le Devoir, 9 août 1928).

Nous ferons remarquer à M. Benoist que la plus grande partie du bois coupé dans le comté de Témiscouata y est manufacturé par des industriels, la plupart du comté, qui emploient des gens du comté, dont quelques-uns sont des scieurs de bois, mais, n'en déplaie à M. Benoist, il n'y a pas de sot métier: tout le monde ne peut pas avoir l'avantage de faire des enquêtes pour Le Devoir.

Il ne nous reste plus qu'à résumer toute la question et à demander ensuite aux lecteurs du Saint-Laurent de tirer eux-mêmes leurs conclusions.

Jean-François Pouliot

L'ITINÉRAIRE DE SIR A. CHAMBERLAIN AU CANADA

L'itinéraire que suivra, à travers le Canada, Eir Austen Chamberlain, ministre des Affaires Etrangères de

Grande-Bretagne, a été rendu public ces jours derniers à Montréal. Sir Austen, qui touchera le sol canadien à Victoria le 29 octobre, traversera le pays par voie du Pacifique et terminera son voyage à Montréal, le 11 novembre, dans un wagon particulier mis à sa disposition par cette compa-

L'EPAULE ETAIT PRISE

"Fruit-a-tives" mit fin à son rhumatisme



M. FLOYD

"Fruit-a-tives" lui soulagea les reins — le libéra de l'excès d'acide et des déchets toxiques — lui régularisa les intestins — lui purifia le sang. C'est pourquoi M. S. Floyd, de Nanaimo, C.B., n'a plus de rhumatisme.

"Je souffrais de rhumatisme aux épaules. Comme plusieurs de mes amis faisaient usage de 'Fruit-a-tives', je décidai de l'essayer. Le mal cessa en peu de temps. Ce remède est le premier qui me soulageait. Je le trouve vraiment merveilleux."

Si vous souffrez de rhumatisme aux bras, aux jambes, au dos, de névralgie ou de maux de tête, prenez "Fruit-a-tives". 25c. et 50c. la boîte chez tous les marchands.

gnie. Il est accompagné de Lady Chamberlain, de son fils Lawrence, de sa fille Diana, de Miss Anne Scatchley et de deux serviteurs. Mercredi après-midi, le 31 octobre, il traversera à Vancouver et partira pour Banff et le lac Louise. Après un stage de quelques jours dans cette populaire station thermale des Rocheuses canadiennes, il se dirigera vers l'est pour arriver à Toronto le 7 novembre. Il quittera cette ville le lendemain matin pour Ottawa où il passera cinq jours. Il laissera Ottawa le 13 novembre pour arriver dans la métropole à 6.35 p. m. Le mercredi 14 novembre, il continuera sa route pour Québec, d'où il s'embarquera sur un paquebot du Pacifique Canadien pour retourner en Angleterre.

"One thing my daughter must be told"

— Says a mother of today

The possibility of offending others is dreaded by thousands of women. Now a discovery which neutralizes odor in sanitary pads frees them from this fear.

HOWEVER carefully she may guard and advise, no mother can protect her daughter from self-consciousness at certain times. If she fears that she is offending others, good times are impossible; light-heartedness flees. That is why mothers and daughters both learn with relief about the latest process perfected by Kotex scientists: Each Kotex sanitary pad is now treated to end all odor. The fears that were once inevitable now disappear.

rounded and tapered, it may be worn without evidence under the most clinging gown. There is none of that conspicuous bulkiness so often associated with old-fashioned methods. And you can adjust the filler, make it thinner, thicker, narrower — to suit your own special needs. It is easily disposed of, no laundering is necessary. A new process makes it softer than ever before.

Buy a box today... 60c for a box of twelve. On sale at all drug, dry goods and departmental stores.

MADE IN CANADA

KOTEX

The New Sanitary Pad which deodorizes

Deodorizes... and 4 other important features:

- 1—Softer gauze ends chafing; pliable filler absorbs as no other substance can.
- 2—Corners are rounded and tapered; no evidence of sanitary protection under any gown.
- 3—Deodorizes—safely, thoroughly, by a new and exclusive patented process.
- 4—Adjust it to your needs; filler may be made thinner, thicker, narrower as required; and
- 5—It is easily disposed of; no unpleasant laundry.

Shaped to fit, too
Because corners of the pad are

"Il est Différent"
voilà ce que l'on dit du

NOVORO

Du DR. PIERRE

C'est un remède herbeux de mérite reconnu. Il a été en usage constant pendant cent ans, et a apporté le rayon de soleil de la santé à des milliers de familles.

ESSAYEZ LE UNE SEULE FOIS, quand votre digestion ne va pas, — quand votre estomac fonctionne irrégulièrement, — quand votre sommeil est agité, — quand vous avez des douleurs dans le corps, — quand vous vous sentez fatigué, etc.

Il ne peut être trouvé chez les droguistes. Il est fourni par des agents spéciaux, ou directement du laboratoire de

DR. PETER FAHRNEY & SONS CO.
2501 Washington Blvd. Chicago, Illinois
(Délicieusement libre de tous droits au Canada.)

St-Pascal

VA-ET-VIENT

Monsieur le Principal A. Beaudet, de l'Ecole Normale Classico-Ménagère, a fait un voyage de quelques jours à Québec, pour assister au congrès des Principaux des Ecoles Normales de la Province de Québec.

—M. le Dr C.-E. Landry est revenu d'un voyage à Montréal, où il a assisté au congrès des Chirurgiens Dentistes de langue française de l'Amérique du Nord.

—M. Jos. Dubé, Gérant de la Banque Nationale, est à Québec, où il suit un traitement à l'Hôtel-Dieu. Pendant son absence, M. Ed. Guay de Lévis, prend charge du bureau.

—M. l'Inspecteur Villeneuve, de la Banque Provinciale, a passé la semaine dernière à St-Pascal.

—Mlle Rachel Laforest est revenue d'une promenade d'une semaine à Québec.

—Mme Jos.-Alphonse Pelletier, de Sillery, accompagnée de sa fille Jeanne, a visité ses parents et amis de St-Pascal.

—M. Henri Chapleau a passé quelques jours à Québec, au cours de la

semaine dernière.

—Mme Dr B.-M. Deschênes, son fils Maurice ainsi que Mlles Berthe et Gabrielle Deschênes, ont passé quelques jours à Québec, les invités de M. et Mme Jean-Charles Harvey.

—M. et Mme Jos.-Ed. Chapleau nous ont quittés pour leur saison d'hiver, à Québec.

—Mme Jos. Power a passé la semaine dernière chez son père M. Auguste Hébert.

—Mlle Eugénie Hudon a fait un voyage de quelques jours à Québec et Lauzon.

—M. Henri Dionne était dans sa famille ces jours derniers.

—M. le Régistrateur et Mme P.-Etienne St-Pierre ont fait un voyage de quelques jours à Québec.

—Ont passé le dimanche chez Mme Art. Chapleau: M. l'avocat J.-E. Chapleau, de Limoilou, son père M. Joseph Chapleau, Mlles Thérèse Ouellet et Justine Naud.

—M. l'avocat Chapleau est venu conduire sa nièce, Mlle Thérèse Chapleau, qui a fait un voyage de quelques semaines à Québec.

—A l'occasion du passage de la Compagnie Française d'Opérette, à la Rivière-du-Loup, plusieurs ama-

teurs du village sont allés assister à l'un ou l'autre des trois représentations de lundi, mardi et mercredi. Tous sont revenus enchantés de leur voyage, et faisant les plus grands éloges des belles pièces interprétées par de véritables artistes.

M. Eugène Marquis, avocat de Québec, sera de passage à son bureau, chez M. le Dentiste Charles-Eugène Landry, les 27, 28 et 29 courant.

MARIAGE

Mercredi, le 24 courant, M. Joseph Oscar Bouchard, fils de Georges Bouchard, cultivateur, conduisait à l'autel Mlle Bernadette Dionne, fille de feu sieur Jean-Baptiste Dionne, de St-Bruno. Nos meilleurs souhaits de bonheur aux nouveaux époux.

SERVICE

Lundi, le 15, à 9 hrs, ont eu lieu le service et la sépulture de dame


Malvina Dumais, épouse de feu sieur Donat Bouchard, décédée le 13, à l'Hospice de St-Damien, à l'âge de 69 ans.

—Mercredi, le 17, à 9 heures, service anniversaire de sieur William Landry, époux de Dame Delvina Lebrun.

ASSUREZ-VOUS A
J.-A. SAUCIER

La Bière Molson

Fondée en 1786



LA BIÈRE
QUE VOTRE
ARRIÈRE-GRAND-PÈRE
BUVAIT

La renommée de la Bière Molson est plus que locale ou même provinciale. Depuis un siècle et plus qu'on la brasse, elle a fait les délices de milliers et de milliers de visiteurs venus de nombreux pays. Les occasions s'étant multipliées de comparer la Bière Molson avec les meilleures bières des autres pays, l'opinion universelle se traduit ainsi:

"La Bière Molson est la bière parfaite — riche, crémeuse, exquise, brassée et mûrie à point, de qualité et de saveur toujours uniformes."

CHEVROLET

si Souple
si Puissant
et si Sûr

BIEN que le "plus Gros et Meilleur" Chevrolet offre un prototype de beauté qu'on n'avait jamais cru pouvoir trouver dans un auto à bas prix . . . bien qu'il offre des caractéristiques de génie et des perfectionnements exigés des meilleures voitures du monde . . . il n'en reste pas moins vrai que la raison fondamentale de son extraordinaire succès est son étonnante performance . . .

. . . il est si souple, si puissant et si sûr!

Mettez-vous plutôt au volant de cet auto remarquable. Nous savons que comme des milliers d'autres l'ont déjà fait cette année, vous admettrez vous aussi, qu'aucun autre auto peut donner autant . . . pour un prix aussi étonnamment bas!

C-13-10-28CF

Le mode de paiement offert G.M.A.C., propre à la General Motors, vous offre le moyen le plus commode et le plus économique pour acheter votre Chevrolet à même votre revenu.

GARAGE CENTRAL ENRG.
RIVIERE-DU-LOUP, Qué.

CHEVROLET

PRODUIT DE LA GENERAL MOTORS OF CANADA, LIMITEE

LIQUIDATION COMPLETE DE NOTRE STOCK!

Nous ferons une
Grande Vente à Réduction
Commençant Lundi le 29 oct.
Pour se continuer pendant deux semaines

Nous vendrons à des prix excessivement bas toute notre marchandise et nous sollicitons donc votre visite pendant ces jours car vous aurez une véritable chance d'acheter à bon marché. Nous sacrifierons tout notre stock sans réserve. — Cette vente se fera argent comptant.

H. J. SIROIS
CACOUNA

EN FLANANT...

(suite de la 1ère page)
mastodontes de l'industrie nos braves cultivateurs, en les empêchant d'ensevelir sous l'eau des régions colonisées fructueusement et donnant les meilleurs espoirs pour l'avenir, afin que les dits mastodontes de la finance et de l'exploitation puissent emplir des coffres d'or en vendant l'électricité ou de la force motrice aux Américains. — Empêchons l'émigration et l'immigration ne sera pas nécessaire pour le développement normal du pays.

UN MOYEN
Un des nombreux moyens à cette fin serait de donner aux jeunes Canadiens de l'Est l'avantage de gagner facilement les provinces de l'Ouest, et de profiter des "possibilités" de ces merveilleux territoires, à des conditions au moins aussi favorables que celles que l'on donne aux importés de la Grande-Bretagne. A l'heure actuelle, des familles entières

venant de l'Angleterre, de l'Écosse ou des Galles, traversent l'océan et le Canada oriental jusqu'à Winnipeg pour une bouchée de pain. Les chemins de fer et les subsides fédéraux soldent la différence dans le coût du transport de ces immigrants fortunés.

Mais quand le Canadien de la Province de Québec ou du Nouveau-Brunswick veut gagner la Saskatchewan ou l'Alberta, il lui faut payer son plein billet de passage, comme un Lord ou un Ministre. (Pardonnez-moi! excusez! les lords ont des "passes" et les ministres des chars privés gratuits) — Le colon en perspective des terres de l'Ouest peut parfois rencontrer cette dépense, mais s'il a une famille à amener avec lui, le prix du passage est tellement exorbitant qu'il lui faut renoncer à l'Ouest pour aller à des endroits plus rapprochés, à Lewiston, Lowell ou Fall River...

Nous en sommes rendus à ce degré d'insanité nationale que nous payons les étrangers pour venir remplacer

les nôtres, qu'on laisse partir sans même essayer sérieusement de les retenir, en leur donnant les avantages qu'on donne aux étrangers! Nous en sommes rendus à ce point que "charité bien ordonnée commence... chez le voisin; nous en sommes rendus que ceux de nos députés qui ont de la clairvoyance doivent batailler en Chambre, et sans succès, pour obtenir en faveur des nôtres ce qu'on s'empresse d'offrir aux étrangers, ce qu'on les supplie d'accepter. M. Forke, homme de bons sens, voudrait bien, au dire récent des journaux que cette anomalie cesse; M. Lucien Cannon, voudrait bien, aussi... Mais les chemins de fer disent non... "Les chemins de fer ne tiennent pas à encourager le passage d'une province dans une autre, parce que leurs directeurs considèrent que les avantages d'une province SI ON EN SAIT TIRER ne sont pas supérieurs à ceux qu'on trouve dans les autres provinces". (Montréal Star, 6 oct)

Et c'est ce qui fait que votre fille anglaise, est muette... C'est ce qui fait que le Canada paye pour amener des immigrants dans les SEULES provinces anglaises.

RAISON IDIOTE
Allons! si les avantages étaient égaux dans les diverses provinces, croit-on qu'on ne tenterait pas d'amener des Ukrainiens, des Anglais ou des Norvégiens, comme colons, au Lac St-Jean, par exemple, dans l'Abitibi, aux Squattecks, dans la Gaspésie? Si les avantages étaient égaux les chemins de fer n'essaieraient-ils pas à TIRER PARTI de ces avantages supposés de la province de Québec??? A cette fin ne construiraient-ils pas ici quelques bonnes lignes, alors qu'ils réservent toutes les constructions nouvelles pour l'Ouest? Blague idiote! Ces messieurs des chemins de fer devraient avoir au moins la décence de se taire et ne pas ajouter le cynisme au traitement odieux qu'on inflige aux premiers Canadiens, aux fondateurs de ce pays.

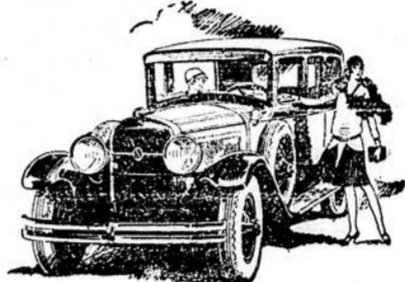
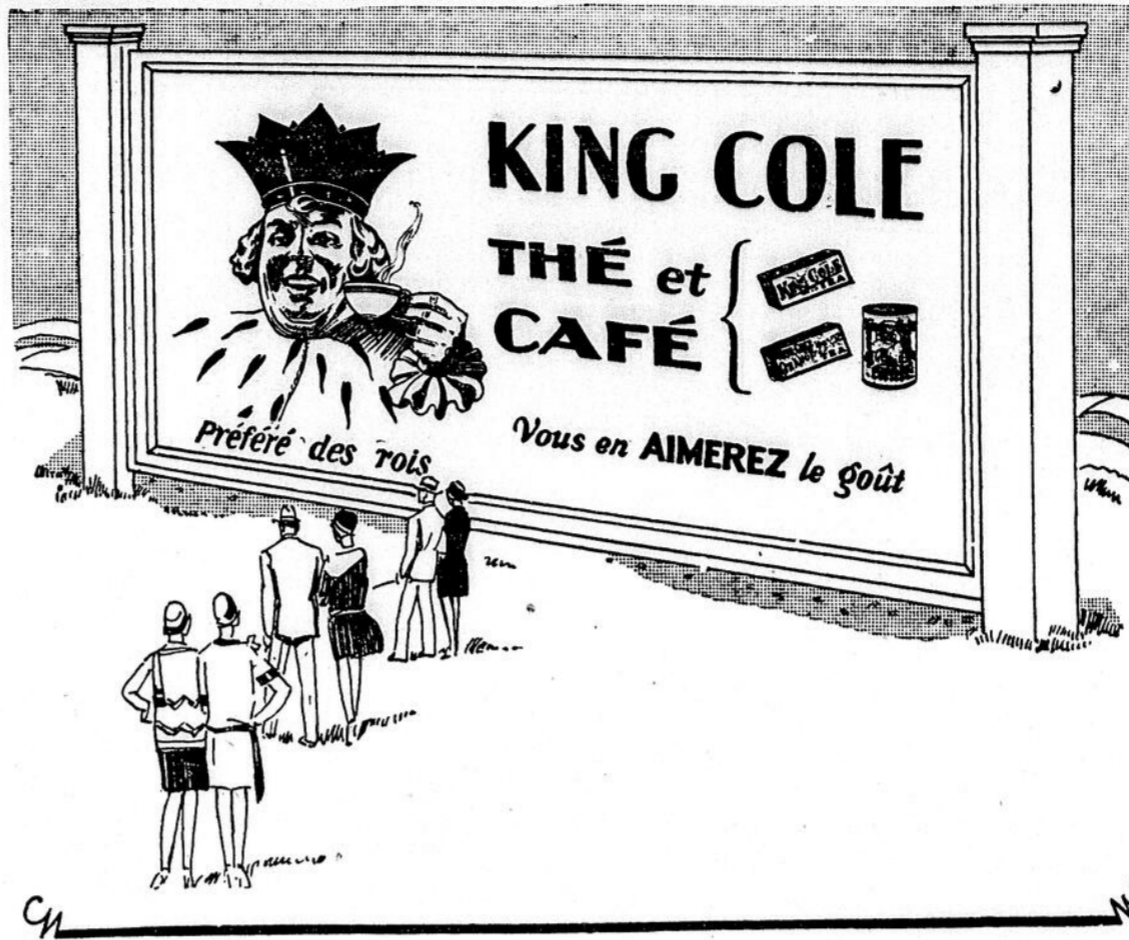
L'IMMIGRATION ENSUITE
Quand les Canadiens jouiront des avantages que l'on prodigue aux déchets du Vieux-Monde, si alors le gouvernement fédéral a de l'argent à gaspiller pour une immigration intensive, profitable (si l'on peut dire) aux seuls Américains et aux seuls spéculateurs en terrains vacants dans les Prairies, il sera temps alors de faire appel aux mineurs des Galles, aux tisserands du Lancashire, aux cockneys de Londres, aux poutins de Lutèce, aux serfs de Pologne, aux Juifs de Hongrie et aux moujiks de la Soviétie...

Et c'est le bon sens, nous semble-t-il.

Hélas! l'inverse a lieu. Les nôtres s'en vont encore, et paient pour s'en aller à l'étranger; les autres (et quels autres!) viennent et nous payons pour les faire venir. Demain nous paierons davantage encore pour agrandir au profit (?) des nouveaux arrivés nos prisons et nos asiles d'aliénés, dont ils sont les clients les plus nombreux, selon que nous l'apprennent les statistiques officielles.

Que si cela arrive, nous aurons au moins une consolation: celle de savoir qu'ils s'enferment ou s'empressent entre eux. N'ayant rien

payé jusque là, leur tour serait venu de payer, d'exercer la charité...at.



La plus grande amélioration
en confort de roulement
depuis les pneus ballons
Les Roulements à Billes
et Jumelles de Ressorts
exclusifs au STUDEBAKER

L'élégant nouveau
DICTATOR
à \$1975 f. à b. Rivière-du-Loup
taxes gouvernementales
comprises.

les a
GARAGE TETU
RIVIERE-DU-LOUP

Made in Canada by
STUDEBAKER

CONDUISEZ
-LE
sur des milles
pendant des heures

LA facilité de direction est l'épreuve suprême! Le Pontiac Six manifeste de multiples façons la facilité avec laquelle il se conduit—le volant se tient du bout des doigts—le changement des vitesses s'opère presque inconsciemment! Il s'impose aussi par son attrayante beauté, sa performance superbe, sa perfection mécanique et ses diverses améliorations structurales. Mais c'est surtout par son incroyable facilité de direction—et cela aujourd'hui plus que jamais—que le Pontiac mérite d'être surnommé le "Premier des Six Cylindres." Conduisez-le sur des milles et des milles, pendant des heures et des heures, et vous saurez ensuite à quoi vous en tenir.

P-27-10-28CF

GARAGE TETU
RIVIERE-DU-LOUP

PONTIAC
SIX

Produit de la General Motors of Canada, Limited

PLAFONDS et LAMBRIS D'ACIER PRESTON
—sont permanents
—attrayants
—faciles à poser
—aisément décorés
d'un coût raisonnable
Envoyez-nous les dimensions d'un de vos plafonds et un prix vous sera coté.
Vendus par des agents partout dans l'est du Canada.

Recouvrez cet automne avec la **"TOITURE ECONOMIE"**
Laissez le vieux toit. Clouez les feuilles de Toiture Economie par-dessus le vieux bardeau ou le papier.
Le coût est bas — fourni en grandes feuilles — facile à poser — permanente — à l'épreuve des coulis — d'une apparence attrayante. Préviend l'incendie — augmente la valeur de la propriété.
Fabriquée avec la fameuse marque "COUNCIL STANDARD" et "SUPERIOR" de toile galvanisée.
Demandez un échantillon.

Eastern Steel Products Limited
1335 Ave. Delorimier - Montreal, Que.

GRAINS D'ALIMENTATION

Vous trouverez avantage à grouper vos commandes par l'entremise de vos coopératives locales ou de vos cercles agricoles.

AVOINE, BLE, BLE-D-INDE, ORGE

Demandez nos prix à votre station

Vous serez surpris de l'épargne que vous pourrez ainsi réaliser.

L'achat de vos moulées par notre entremise vous permet de faire une économie très appréciable.

SON, GRU ROUGE, GRU BLANC

COOPERATIVE FEDEREE DE QUEBEC

130 St-Paul Est

Montréal

L'oeuvre méritoire d'un ministre patriote et énergique

(suite de la page 3)

(ce dernier de London) ont encore reproché amèrement à M. Véniot d'avoir préféré pour le poste de maître de poste à Hawkesbury un "civil" — lisez: quelqu'un qui n'a pas fait de service actif outre-mer pendant la guerre — à un vétérán de la guerre. Les candidats étaient M. Berthiaume et M. McAllister. M. Berthiaume a eu la position, parce qu'il connaissait les deux langues officielles du pays, et que la population de la ville d'Hawkesbury est neuf dixièmes de langue française. L'autre candidat pouvait dire oui et non, en français, et là se bornaient ses connaissances de notre langue. Mais il y a plus: M. Berthiaume est vétérán de la grande guerre, et son dossier l'emporte haut la main sur celui de M. McAllister. C'est un détail qui a dû échapper aux deux journaux qui adressent sur ce point

des reproches à M. Véniot parce qu'autrement ils seraient d'un fanatisme inqualifiable, et autrement moins honorable que l'ignorance dont ils ont fait preuve.

Encore du Véniotisme, cela? Parlons donc encore de Simcoe, puisque c'est de là que partent les flèches les mieux aiguës. Deux vétérans, tous deux invalides, sont sur les rangs. L'un arrive deuxième dans un concours et souffre d'invalidité partielle, et partant ne reçoit pas toute la pension requise par l'invalidité totale; son dossier de guerre est de premier ordre; il est capable, physiquement, d'accomplir tout le travail que sa nouvelle fonction de maître de poste à Simcoe exigera de ses forces, et le ministre lui donne la position qu'il demande. L'autre, vétérán aussi, mais totalement invalide puisqu'il reçoit le maximum de la pension aux invalides, n'obtient que le septième rang au concours de la Commission du Service civil. De plus il avoue lui-même au ministre des Postes en personne, après avoir fait le même aveu au Dr English, de Simcoe, quelques semaines auparavant, qu'il ne pourrait pas remplir les devoirs du poste qu'il convoite, et en conséquence le gou-

vernement nomme un autre que lui maître de poste à Simcoe. Et puis on se met à crier à l'injustice, et par on se met à crier à l'injustice, et par plote en faveur d'un vétérán invalide, par le moyen aussi de mensonges flagrants, on fait du capital politique! On demande la tête de M. Véniot, et on n'attend que le retour du premier ministre pour l'engager à obtenir la démission du ministre des Postes!

Et encore dans ce cas les ennemis du ministre crient au Véniotisme!

Le Canada véritable — qui est bilingue — a beaucoup gagné depuis que M. Véniot a été appelé par M. King à diriger les Postes. Les récentes séries de timbres-postes historiques ont été bilingues, et depuis hier le timbre-poste ordinaire l'est de même. De plus les Postes ont été établies, non pas pour les intérêts d'un clan de fanatiques, que la peur du français aveugle, mais pour tout le pays, et là où les circonstances l'exigent, le fonctionnaire fédéral doit être bilingue. Autrement le service est excessivement fautif.

Combien de temps mettra-t-on encore à comprendre des vérités aussi élémentaires?

Charles MICHAUD

Poste de dauane abolis

Chicoutimi, 11 (D. N. C.) — Un Ordre-en-Conseil a aboli récemment, nous avons appris deux postes de douane dans le district. Ce sont ceux de Jonquière et Hébertville, et qui seront remplacés par un poste de douane de Chambord point de Jonction entre Québec et Dolbeau et les postes intermédiaires. Ce poste de douane relèvera de Québec directement et non comme jadis de Chicoutimi. Cette décision a été prise sur recommandation de la commission d'enquête sur les douanes.

Évitez la grève des bank-notes... en faisant de la PUBLICITE

St-Epiphan

DIVERS

—M. et Mme Arthur Morin, de Rivière-du-Loup, ont passé quelques jours chez M. Pierre Lajoie.

—Mme Arthur Massé est en promenade pour un mois, à Fall-River, chez ses enfants.

—Mlle Jeanne Bernier est à St-Vianney où elle passera l'hiver chez son frère, l'abbé Alphonse Bernier.

—M. Joseph Lajoie et son neveu Lucien Lajoie, ont passé 15 jours à Packington chez M. J. Bte Dumont, nouvellement installé dans cette paroisse.

—M. Albert Label, a suivi ce bon exemple de colonisation et la semaine dernière il nous quittait avec sa famille et son oncle M. Th. Labrie, pour aller demeurer à Packington où il a acheté un lot près de l'église.

—M. Téléphore Landry étaient à St-Vianney, la semaine dernière.

BAPTEME

Le 23 octobre, Gabriel-Marie, enfant de Adrien Coulombe et de Antoinette Théberge. Parrain et marraine M. et Mme Alex. Coulombe, grands-parents de l'enfant.

MARIAGE

Le 24 octobre, M. Mercier, de Rivière-Bleue conduisait à l'autel Mlle R. A. Sirois, fille de M. Téléphore Sirois.

Nos meilleurs souhaits aux nouveaux époux.

Au Bon Gout

261 RUE LAFONTAINE

Pour cette semaine
GRANDE REDUCTION
sur les

**Manteaux
Robes
Chapeaux**

VOYEZ NOS VITRINES
REGARDEZ LES PRIX

ACHETEZ VOTRE

Vaisselle, Verrerie, Coutellerie, Ustensiles de cuisine et vos Cadeaux

CHEZ

EMILE BRETON

221 RUE LAFONTAINE.

Toutes nos importations sont maintenant en magasin.

Vous aurez un grand choix et de la bonne marchandise A DES PRIX TRES BAS.

Tasse et soucoupe, 10c les deux m. Grand verre à eau, épais, 5c. pièce.
Assiettes creuses, 10c pièce. Set à table, 6 morceaux pour 80c.
Assiettes plates à 7, 9, 10c pièce. Set à crème, 7 morceaux pour 69c.

Avant d'acheter ailleurs, venez nous visiter.

GRAND SUCCES

"NOTRE VENTE BAT SON PLEIN"

Cette Liquidation se continuera la semaine prochaine et vous fournira des aubaines incomparables, telles que: Complets pour hommes à \$5.00 et plus... Paletots \$3.00 et plus.

Le Domaine des étoffes à la verge, des bas est inépuisable. Cet écoulement à prix ridicules permettra aux acheteurs de se prévenir contre la froide saison.

N. B.- Attendons par Goëlette aujourd'hui une quantité de marchandises: Sucre, Tomates, Pois, Savon etc. Le tout sera offert à des prix épatants.

N'oubliez pas, c'est chez

J. E. PINEAU

MAGASIN GENERAL

RIVIERE-DU-LOUP

WRIGLEY'S

NOUVEAU PAQUET DE GOMME-BONBON

P.K.

Format commode

La couche de sucre à la menthe est un régal, la gomme à la menthe à l'intérieur, en est un autre.

Valeur maximum en plaisir savoureux et durable.

WRIGLEY'S
3 paquets commodes pour 5c



Évitez la grève des Bank-notes... en faisant de la PUBLICITE.

Georges Chouinard

Entrepreneur Général

Constructions de tout genre. Manufacturier de Portes, Chassis Moulures, etc., etc.

ST-ALEXANDRE, Co. Kam.

Avant de placer vos commandes, demandez mes prix.

Le "Saint-Laurent" est la propriété de ALPHONSE PARE, et est imprimé au numéro 234 rue Lafontaine, Rivière-du-Loup.

J. L. MARIER

successeur de

PARADIS & MARIER

4, Rue Chouinard

RIVIERE-DU-LOUP Station

Commerçant de Peaux vertes Marchand de Bois, Grains, Provisions, Epicerie et Légumes

Spécialités: —

Pommes d'automne et de conserve

Vendeur exclusif à Riv.-du-Loup du Ciment National PORTLAND

Demandez nos prix

SATISFACTION ASSUREE

Pin de Colombie

Notre char de bois à finir, moulures, etc., est arrivé

Demandez nos prix

DUBÉ & FILS, Enr.

Matériaux de Constructions
RIVIERE-DU-LOUP

CIGARE CHECK 5¢

Chaque bouffée, un délice

Pour toutes sortes d'Assurances consultez J. A. SAUCIER successeur de P. J. BERUBE

Prenez une Assurance de J.-A. SAUCIER SUCCESEUR DE P.-J. BERUBE

E. A. DOUCET

AGENT D'ASSURANCE

Incendie -- Garantie - Vie -- Accidents
ET MARCHAND DE CHARBON

Rue de l'Eglise, Rivière-du-Loup.
Phon Kamouraska.

CARTES D'AFFAIRES

MEDECINS

L. E. PARROT

Ex-élève des hôpitaux de Paris.
MEDECIN-CHIRURGIEN
De l'Hôpital de Rivière du Loup.
Rue LA FONTAINE

DOCTEUR Z. VEZINA

DES HOPITAUX DE PARIS
Yeux, - Nez, - Gorge,
Oreilles

Appareils électriques de spécialité.
Courants galvaniques, sinusoïdaux.
Haute fréquence, Diathermie.

165 Rue Lafontaine,
RIVIERE-DU-LOUP

Tél. 325

DOCTEUR

ANTONIO PARADIS

Ex-élève en Chirurgie des hôpitaux
de New-York et Philadelphie.

Chirurgie
Rayon X
Electricité-Médicale

G. E. LANGLAIS
RIVIERE-DU-LOUP

22 Iberville B. P. 49 Riv. du-Loup.

Représentant pour les comtés de Té-
miscouata, Kamouraska et Rimouski
de la maison

JOS MORENCY, L.TEE.
Banquiers en Obligations
81, rue St-Pierre — Québec, Qué.

Jos. Y. POMMET

COMPTABLE-VERIFICATEUR
AUDITION MUNICIPALES
ET SCOLAIRES

14 rue Joly
Rivière-du-Loup.

J. B. LAVOIE L.L.L.

AVOCAT

RIVIERE-DU-LOUP

BUREAU: 20 RUE BLAIS
RESIDENCE: 20 RUE IBERVILLE

VICTORIEN LAVOIE

ACCORDEUR-MECANICIEN
HAUTEMENT APPRECIÉ PAR

Vladimir de Pachman Careno
Arthur Friedhem Nellie Melba
Scharwanka Clara Butt
Kubelik Géraldine Farrar
Mischa Elman Madame Marchesi
Metropolitan Grand Opéra de N. Y.
S'adresser à:
S. BELLE

Marchand de musique

Atelier de réparations:
Coins Fraser et Lévis
Résidence 8 Iberville,
Chez P. A. CARON

COMPTABLES

HENRI A. MARTIN

Successor de Camille Ross.
Comptable-Auditeur
SYNDIC

Auditions municipales, scolaires et
commerciales. Organisation de sys-
tème de comptabilité approprié à
tous genres d'affaires. Incorpora-
tion de compagnies à fond social.
Liquidations de faillites. Pour ser-
vice prompt et efficace adressez-
vous à:

HENRI A. MARTIN

Comptable-Public
Boîte postale 181,
RIMOUSKI, QUE.
Bureau: Edifice L. P. Martin.

Prenez une Assurance de

J.-A. SAUCIER
successeur de P.-J. Bérubé

AVOCATS

Casgrain & Lizotte

Avocats & Procureurs
7 rue de l'Eglise, Rivière-du-Loup
Léon Casgrain, C.R. M. P. P.
L. P. Lizotte, C.R.

LEON PARADIS

Avocat et Procureur
EDIFICE BELLE
Rue de l'Eglise
RIVIERE-DU-LOUP.
1er ETAGE

Louis Saint-Jacques

AVOCAT

22 rue de l'Eglise
RIVIERE-DU-LOUP.

J.-François Pouliot, M.P.

AVOCAT

BUREAU EN FACE DE L'ÉGLISE
RIVIERE-DU-LOUP.

Casier Postal 7 Tel. Rés. 46083
Tel. Bureau 226

DAVID E. RIOUX

Avocat et Procureur
RIVIERE-DU-LOUP Station.
Edifice des Ingénieurs 57 rue
Industriels Enrg. Lafontaine.

MORACE CIMON

AVOCAT

16, Rue de l'Eglise
RIVIERE-DU-LOUP.
Téléphone No.

ALEX. MICHAUD, C. R.

AVOCAT

Bureau:
EDIFICE BELLE
4 rue de la Cour.

Tél. Kam. 139. B. P. 4

LEO BÉRUBÉ

AVOCAT

No. 5 rue de l'Eglise
Rivière-du-Loup, P. Q.

LE THÉ VERT "SALADA"

Provenance: les plateaux élevés du Ceylan et des Indes. Qualité: la feuille délicate qui n'a vu que quelques semaines. Résultat: une infusion des plus délicieuses. 38c. la 1/2 lb.



Tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin, soit pour un voyage par terre ou par mer, vous seront gracieusement fournis sur demande.

BUREAUX DES BILLETS

30 rue St-Jean, Tel: 20093
Chât. Frontenac, Tel: 2-1840;
Gare du Palais, Tel: 2-0663
ou
C. A. Langevin, Agent Gén.
Gare du Palais, Québec.

Petites Annonces

AVIS

Pour leçons de violon et peinture à l'huile, s'adresser au studio chez Mme Vallières, 207 rue Lafontaine.

Représentants

Si vous aimez les arbres d'ornement, pourquoi ne pas en vendre? Vous devriez en faire un commerce temporaire ou permanent. 900 variétés éprouvées, Etiquettes Rouges. Paye hebdomadaire. Equipement et conseils gratuits. Adressez: LA CIE PEPINIERE DOMINION, MONTREAL. 25 oct 8fs

AVIS

Toutes les personnes endettées envers feu J. G. Lefrançois sont priées de venir payer d'ici à trente jours aux exécuteurs testamentaires, Mme J. G. Lefrançois et M. André Lefrançois.

A vendre ou à louer

La maison ci-devant occupée par Chs-Henri Cimon et maintenant la propriété de Mlle Maria Déry, est à louer ou à vendre pour le 1er mai 1929. Bonnes conditions pour acheteur sérieux. Pour plus amples informations s'adresser au No 21 rue Lafontaine. 4fs p.

Un tuyau surchauffé cause un incendie

Cinq personnes sont blessées par un incendie qui a ravagé

Rendez vos

Constructions Incombustibles

grâce à la

GYPROC

cloison murale incombustible

En Vente Chez

Dube & Fils - - - Riviere du Loup, Que.

Servante demandée

On demande une bonne servante pour ouvrage général de maison. S'adresser à J. B. LEVESQUE, barbier J. N. O.

A vendre

Un magnifique set de salle à dîner, noyer noir, très peu usagé, à vendre à très bas prix.
S. BELLE

Poney à vendre

Poney brun âgé de 4 ans, pesant de 500 livres, facile à conduire par les enfants; harnais, voitures d'hiver et d'été, le tout à vendre en bloc ou séparément, à bon marché. S'adresser à Charles-Eugène Nadeau, 36 St-Elzéar, Rivière-du-Loup Station. 3fs p.

Boite Postale 107 232 Lafontaine

"La Protection du Crédit"

Rivière-du-Loup, Centre

Bureau de collection
Collection de tous comptes
Collection à commission
Satisfaction garantie
Demandez notre tarif

J.-Edmond Therriault
21, rue Joly
Représentant à
RIVIERE-DU-LOUP
de
L'EVENEMENT
Journal du matin et quotidien
de Québec

Si vous désirez vous abonner au quotidien le mieux fait de la province, le premier à vous donner à Rivière-du-Loup les nouvelles de partout, avertissez-moi et j'irai vous voir, ou venez chez moi.—Nous donnons de jolies primes à chaque abonné pour un an.

Agents demandés

Hommes ou femmes, détaillez la Grande Ligne des produits Familx, de 150 items comprenant articles de toilette, produits domestiques, médécines vétérinaires. Propositions et catalogue envoyés sur demande.
La Cie des Produits Familx,
2971, Ste-Catherine est,
Montréal.

Avis aux prêteurs d'argent

Comme je m'occupe spécialement des ventes et des rachats d'obligations (débiture) municipales, scolaires et de fabrique; j'encadrerai les coupons d'intérêt un mois avant l'échéance sans charge, à tous ceux qui voudront bien m'encourager à l'avenir.
S'il vous plaît, de bien vouloir me consulter à ce sujet, avant de faire vos placements, et je vous donnerai entière satisfaction, comme je l'ai toujours fait dans le passé.
J. E. ALEXIS DUMAIS,
75, rue Témiscouata.
St-Ludger de Riv.-du-Loup
Tél. Kam. 412-4 14 déc. 28fs

Garde-malade

Bonne garde-malade va à domicile. S'adresser à Mme William Ouellet, 16 rue St-Marc, Rivière-du-Loup. 21-2fs p.

Fumez

Le Cigare

BOSTON

10¢

CONSERVEZ LES BANDES
ELLES VALENT 1/2 CENT CHACUNE

Dr J. André LESSARD
CHIRURGIEN-DENTISTE
108 LAFONTAINE
RIVIERE-DU-LOUP, STATION

HEURES DE BUREAU :
 9 hrs à 11 1/2 hrs a. m.
 1 hr à 5 hrs p. m.
 Le soir 6 1/2 à 7 1/2 hrs.
 Juillet et aout sur appointment
 seulement pour le soir.

Tout travail garanti
 et
 sans douleur.

Bien mérité

Il importe de souligner le tribut d'hommages qu'ont rendu les employés du Canadien National à leur excellent patron, M. Ph. Gauvreau, samedi soir dernier. Par son esprit de travail, sa droiture et sa persévérance opiniâtre, M. Gauvreau a pris place au premier rang parmi les employés du C. N. R., qu'il dirige maintenant avec beaucoup de succès. Le témoignage que lui ont rendu l'autre soir, les autorités et ses administrés, ses compagnons de travail, est une preuve éminente de la confiance mise en lui. Puisse-t-il longtemps encore diriger, avec bonté et justice l'effort de nos employés. Et ensemble, dans cet esprit d'union, le record enregistré par son département sera tout à l'honneur de notre ville du chef qui le dirige et de ceux qui réalisent cet excellent travail.

La part qu'ont bien voulu prendre à cette fête notre premier magistrat nos députés, échevins, hommes d'affaires, etc, offre un spectacle admirable de bonne entente entre les dif-

férents éléments dont notre ville est composée. Ce fait de voir ces conditions diverses si bien se comprendre et sympathiser est des plus consolants; quel antidote apporte aux troubles sociaux qui surgissent ça et là entre patrons et employés. Pour notre part, nous voudrions voir le bel esprit qui règne chez-nous s'étendre au-delà de nos frontières pour aller dire aux habitants de nos grandes villes, combien il serait facile, par un contact plus étroit et plus ami entre le capital et le travail, à quel point il serait facile, disons-nous, de faire régner la paix et l'harmonie: conditions essentielles du bien-être d'un peuple.

Ceux qui président et dirigent les destinées de Rivière-du-Loup ont raison de se réjouir du bon esprit qui anime notre population.

Sachons donc profiter d'une situation aussi encourageante pour tenter quelques efforts vers l'extension matérielle et économique de notre cité. Fasse que de tels facteurs fécondent quelque projet qui assureront notre prospérité.

Pierrot

SPECIAUX
POUR LA SEMAINE DU 26 AU 2 NOVEMBRE

- | | |
|---|---|
| Belles laine à tricoter Pinguin toutes les couleurs
Pour cette semaine. 1.10 | Coton jaune, le plus pesant, très fin, 40 pcs larg. Val. 30c. Cette semaine. 0.23 |
| Un beau choix de bonnets de laine pour enfants
Pour cette semaine. 0.39 | Pantalon tweed gris pesant
Réd. à 2.45 |
| Coton ouaté croisé, pesant.
Pour cette semaine. 0.19 | Bas soie et laine asst. pour fillettes. Réd. à . . . 0.45 |

Ne manquez pas de voir nos spéciaux de la semaine prochaine

CHEZ
N. KIRALLAH
 225, rue Lafontaine
 RIVIERE-DU-LOUP, Centre.

'ECONOMIE'
SPECIAUX POUR LA SEMAINE COMMENCANT
VENDREDI LE 26 OCTOBRE

C'est toujours la place où vous épargnez sur chaque article. Demandez à ceux qui achètent à l'ECONOMIE si ils ne font pas d'épargne chaque fois.

- Venez une fois... et vous reviendrez toujours.
- Savon marque "P. G. Naptha", 5 morceaux pour. **.23**
 Rinso, (qui rend le lavage facile), 2 paquets pour. **.25**

Offre spéciale pour cette semaine seulement

- 5 morceaux de savon "Sunlight", valant. 0.35
 2 paquets de Lux, valant. 0.22
 1 pain de savon "Lifebuoy", valant. 0.10
 1 tablier pour le thé, valant. 1.00

Valeur ordinaire 1.67

- LE TOUT POUR. **.97**
- Chipso, le paquet. **.09**
 Lessive marque "Gem", 2 pour. **.25**
 Thé marque "Ava", avec tasse et soucoupe de fantaisie japonaise, la livre. **.75**
 Café moulu au magasin, valeur spéciale. **.45**
 Un lot de biscuits frais venant directement de la manufacture, à des prix réduits.
 Poire dans le sirop, grosse boîte pour. **.19**
 Saumon rose, la boîte. **.20**
 Morue fraîche salée, la livre. **.09**
- * * *
- Mélange de bonbons, 2 livres pour. **.25**

L'"Economie" est toujours à

L'ancien poste DAMIENS

EPARGNEZ DU TEMPS ET DE L'ARGENT EN
 DONNANT VOS COMMANDES PAR TELEPHONE
 LIVRAISON GRATUITE

Mme J. ARTHUR FORTIN, Prop.
RIVIERE-DU-LOUP, Centre

Houde et Drouin élus

Les électeurs de Ste-Marie et de Québec sont allés aux urnes hier. M. Camillien Houde, maire de Montréal, conservateur, a défait son adversaire libéral, M. Ernest Langlois par une majorité de 196 voix; M. Oscar Drouin, libéral a eu une majorité de 1192 voix sur son adversaire M. Pierre Audet, conservateur.

Une belle coquille...

On sait que le cauchemar des imprimeurs, c'est la coquille, mot "technique" qui désigne la substitution de certaines lettres dans un mot. Exemple classique: "Les mots sont les singes (signes) des idées."

Il y a mieux encore, et c'est lorsque le typographe confond les mots. Les correcteurs d'épreuves ont beau s'arracher les cheveux, les interventions les plus cocasses échappent parfois à leur vigilance.

Il nous est arrivé une confusion étonnante dans notre numéro de la semaine dernière. Certains lecteurs n'y ont rien compris. Quant aux intéressés, ils en ont été désarmés, et ont pris le parti de s'en amuser.

Voici de quoi il s'agit. Le second sous-titre des Notes et commentaires était, tout naturellement, "La publicité du crime", puisque notre rédacteur traitait ce sujet dans la note suivante. Les lecteurs du journal en sont encore à se demander pourquoi le titre de cette note était celui-ci: "La politique de Chine"... Nous aussi...

Feu Mme Paul Ducasse

A l'Hôpital de cette ville, est décédée dame Hélène Lafrance, épouse de M. Paul Ducasse, de Cacouna. Elle était âgée de 26 ans.

Elle laisse, outre son époux, quatre enfants: Fernande, Benoit, Jeanette et Thérèse; son père et sa mère M. et Mme Téléphore Lafrance; ses frères MM. Victor, Alfred, Antonio, Thomas, Romain et Fidèle Lafrance; ses sœurs Mme W. Caron de Ste-Rose, née Ernestine, Mme René Maltais (Rosanna), de Grande-Bergeronne, Mme Henry Gaënon (Emma), de North Friburg, Mme Charles Wilson (Léontine), de Rivière-du-Loup, Mme François Chassé (Florence), de Rivière-du-Loup et Mlles Catherine, Juliette, Anne-Marie et Imelda Lafrance.

Ses funérailles ont eu lieu à Cacouna le 17 octobre. M. le chanoine Landry fit la levée du corps. Le service fut chanté par M. le curé Joseph Dumas, de N.-D. de L'Isle-Verte.

Les porteurs étaient MM. Charles Wilson et François Chassé et MM. Alfred et Antonio Lafrance.

Conduisaient le deuil M. Téléphore Lafrance, Mme Charles Wilson, Mme François Chassé, Mlle Catherine Lafrance, Mlle Adélie Chassé et

ASSUREZ-VOUS A
 J.-A. SAUCIER

Achille Pettigrew

B.A., LL.L.
 Avocat et Procureur
 De l'étude
 Pettigrew & Bourget
 111 Côte de la Montagne
 QUEBEC

M. James Johnson.
 Tributs floraux
 Famille Ulric Michaud.

Sympathies
 Famille T. Lafrance, M. et Mme Charles Wilson, M. et Mme Chassé la famille David Chassé, M. et Mme Jean Lavoie, M. et Mme Robert Grandmaison, Mlle E. Langlais, M.

et Mme Emile Côté.
 Les funérailles étaient sous la direction de M. Philippe Sirois.
 Nos sympathies.

L'oisiveté ressemble à la rouille. elle use beaucoup plus que le travail: la clé dont on se sert est toujours claire.
 FRANKLIN.

JEAN-A. SAUCIER

AGENT D'ASSURANCES

Successeur de

P. J. BÉRUBE

Gérant d'Agences de la NORTHERN LIFE

ASSURANCES FEU, MALADIES,
 AUTOMOBILES, Etc., Etc.

Boîte 173 - Rivière-du-Loup, Station.

W. BELANGER

Expert Horloger, Bijoutier

Inspecteur des Montres et Horloges du C. N. R.

Ne dites jamais que votre montre ou votre horloge est finie, avant d'avoir consulté W. BELANGER, expert-horloger. Nous pouvons remettre à neuf des articles tels que bijoux, lunettes, etc.

Le meilleur endroit où acheter bagues de fiançailles, alliances, montres, horloges, armoires, verre coupé, plumes-réservoirs, articles de fantaisie.

Réparations faites avec soin et promptitude. Garantie absolue ou remise de l'argent.

Venez ouvrir vos
HUITRES

vous-mêmes au magasin de

T. GRAVEL

188 Lafontaine

PROVISIONS DE BEURRE

Il est encore plus temps que jamais d'acheter votre provision de beurre. Si vous désirez avoir sur votre table, cet hiver, du bon beurre, placez votre commande au meilleur endroit, c'est-à-dire à la

LA CREMERIE CHAMPLAIN

J. A. BEAUDET, Prop.

RIVIERE-DU-LOUP, Centre.

NOTAIRE

J. OSCAR LEVESQUE

PLÈCE DE LA COUR (BLAIS)

RIVIERE-DU-LOUP

QUE.

Cadeaux de Noces et d'Anniversaires les plus désirés :

ARGENTERIES,
BIJOUX,
HORLOGES DE LUXE.

Nous avons la qualité à la mode
 et à la portée de toutes
 les bourses.



J. H. PELLETIER

Le grand magasin de bijouteries, de cadeaux et d'optique

327 rue Lafontaine Rivière-du-Loup

(VOISIN du CHATEAU GRANDVILLE)

Les Maux de tête, la difficulté pour bien VOIR de PRES ou de LOIN sont des symptômes de MAUVAISE VUE.

CONSULTEZ

l'Opticien Spécialiste
PELLETIER, O. D.

Des milliers de personnes depuis des années ont retrouvé le bien-être en s'adressant à lui.

N'attendez pas trop tard.
Ne risquez pas de devenir aveugle.

Examen de la vue à l'électricité.
 Verres taillés ici-même.
 Salon d'Optique privé.

Donc ECONOMIE de temps et d'ARGENT